

# ZONES HUMIDES

## Infos

N° 44  
2<sup>ème</sup> trimestre 2004

### SOMMAIRE :

*Produits touristiques et  
récréatifs des zones humides*

**2 Introduction**

**3 Sites de découverte**

*Vigueirat, Teich, Forez, Ponts  
d'Ouve, petite Camargue  
alsacienne, Cézallier, Bretagne*

**10 Chasse**

*domaine de la Motte, bécassine,  
Camargue, baie de Somme*

**12 Pêche - Batellerie**

*Lorraine, Dombes, Poitou*

**14 Manades** *Camargue*

**15 Etudes**

**20 Autres outils**

**22 Territoires et**

**développement  
durable**

*baie de Somme, Brenne*

**27 Divers - Publications**

**28 Agenda**

**Publication du  
Groupe d'experts  
«Zones Humides»  
réuni par le ministère  
de l'Ecologie  
et du  
Développement  
durable**

**Edition  
Société nationale  
de protection  
de la nature  
9, rue Cels, 75014 Paris  
Tél. 01 43 20 15 39  
ISSN 1165-452X**

Pendant des siècles, l'Homme a imaginé de multiples méthodes pour assécher, combler, détruire les zones humides, considérées comme des terrains malsains et improductifs. A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, des chasseurs souvent fortunés ont commencé à s'intéresser à ces espaces à la richesse cynégétique incomparable et à en acquérir de vastes surfaces. On ne parlait pas encore alors de valeur économique : il fallut attendre le début des années 1980 pour qu'en France plusieurs études se penchent sur cette notion. On a cherché à déterminer la valeur économique d'une zone humide afin de renforcer l'argumentaire écologique pour une meilleure prise en compte de ces milieux dans l'aménagement du territoire. On voit apparaître l'esquisse de ce que l'on appelle aujourd'hui la valeur patrimoniale de la nature : valeur vénale, travaux savants de profilage et de plantation, gestion hydraulique nécessairement collective, attachement au lieu, relation complexe avec la nature et les oiseaux, jugée ambiguë par certains, naturelle par d'autres.

La Convention de Ramsar a conforté cette nouvelle relation entre l'homme et les terres humides, en incitant les Etats à lancer des programmes de protection systématiques tout en reconnaissant l'importance de certaines activités humaines dans ces processus de conservation.

Si la côte Picarde n'est pas le paradigme de la protection des zones humides, elle est au moins assez représentative de cette évolution. En baie de Somme, haut lieu de la chasse au gibier d'eau, dans les marais ou sur le domaine maritime de l'estuaire, se situe également l'une des réserves naturelles les plus importantes de la voie de migration atlantique, et surtout, site unique en son genre, le Parc du Marquenterre, point focal du tourisme de nature dans le Nord de la France. Si celui-ci contribue à la renommée de la région, il participe directement à la gestion de l'ensemble des espaces naturels du littoral de la Somme. Les débats dans le cadre de l'opération Grand site permettent d'établir pas à pas un programme de valorisation touristique de l'espace baie de Somme qui repose sur la protection et la diversité des zones humides. La nature protégée et gérée devient un facteur de développement, de cohésion sociale et de richesse.

Ce site exceptionnel, véritable laboratoire territorial, permet de vivre les discussions parlementaires sur le statut des zones humides en France. Je suis persuadé, malgré le travail important restant à accomplir, que nous sommes sur la bonne voie. Ce numéro spécial de Zones Humides Infos participera à la mise en valeur de nombreuses initiatives qui constituent autant de maillons d'une chaîne à renforcer.

**Jérôme BIGNON**

Député de la Somme  
Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde  
Président de Rivages de France

## Visiter les zones humides :

### Ou « du bon usage d'une attractivité récente... »

Depuis l'avènement des congés payés et le développement du transport aérien, le tourisme connaît un développement important partout dans le monde. Les revenus qu'il procure vont même jusqu'à dépasser dans certains pays, ceux de l'industrie, du négoce ou encore de l'agriculture. Depuis les années 80, afin d'alerter l'opinion publique sur les dommages causés par la fréquentation croissante des espaces naturels, des règles de conduite ont été proposées par diverses organisations pour tenter d'en réduire les impacts et évoluer vers un tourisme respectueux des milieux et des populations locales.

Dans ce contexte, l'attrait traditionnel des zones humides pour les activités de loisir (cela fait longtemps que l'on chasse en Sologne) atteint aujourd'hui un public nouveau et fait appel à des thématiques en émergence : le paysage et les oiseaux, pour l'essentiel, y attirent nos concitoyens, dans des lieux jusque là considérés par les touristes potentiels au mieux comme des espaces sans intérêt, au pire avec la répulsion classique qui continue de s'attacher aux « marécages » putrides ou mortifères.

Comme dans n'importe quel espace naturel fragile, cet attrait est à la fois une chance et un risque.

### Capacité d'accueil

On protège d'autant mieux un espace que cette protection est socialement légitime, c'est à dire si sa valeur patrimoniale peut engendrer des espoirs de développement local. Les habitants s'approprient un site, lieu de mémoire mais aussi s'ils perçoivent que leur prospérité en dépend (voir articles p.XXX et XXX). Malheureusement, ce « *public protecteur* » peut devenir un « *public prédateur* » dès lors qu'une gestion appropriée des flux de visite n'aura pas été préalablement mise en place.

A cet égard l'expression clé est la « capacité d'accueil », qui est le seuil de fréquentation au-delà duquel le patrimoine naturel et paysager est dégradé, la société locale gravement perturbée, et l'émotion du visiteur amoindrie. Autrement dit, on ne fait pas rentrer deux litres d'eau dans un récipient d'un litre, surtout si celui-ci est une carafe de fin cristal, à la merci d'une minime surpression...

### Courage et imagination

Dans les espaces patrimoniaux, ce type de problème est aujourd'hui, sinon traité, du moins suffisamment l'objet de textes et d'expériences pour que nul gestionnaire ne puisse plus ignorer que la régulation des flux de visite est *possible*, avec un

minimum de *courage* mais aussi d'*imagination* (les modalités de régulation doivent être adaptées à l'« esprit des lieux »).

Les zones humides relèvent évidemment de ces mêmes principes. Mais leur singularité rend peut être l'effort d'imagination un peu plus soutenu ...

### Paysages singuliers, produits nouveaux

D'abord, ces espaces de terre et d'eau ne sont pas des paysages dans la définition classique de « portion de territoire qu'embrasse le regard » comme les massifs montagneux ou les falaises.

Les marais ne sont que subsidiairement des « panoramas ». Les émotions « qui coupent le souffle » propres à Gavarnie ou Etretat ne se retrouvent que partiellement dans la contemplation d'un marais. La zone humide ne se découvre que progressivement, quand la lente pénétration du visiteur permet chez celui-ci la prise de conscience non seulement de ses beautés visuelles, jeux de lumières ou subtilité des couleurs, mais aussi de l'« invisible » qu'elle recèle : profusion de la vie sauvage, et fonctionnement complexe de ses circulations d'eau.

Cette absence d'évidence dans la découverte explique sans doute que les « produits touristiques », y compris le renouveau de ces activités traditionnelles qu'y sont la pêche ou la chasse, soient, à l'exception camarguaise près, de facture récente, donc souvent artisanales ou expérimentales.

### Visite complexe, territoires valorisés

A cet égard justement, *les outils de la découverte* se heurtent souvent à un degré de complexité plus important que dans d'autres espaces naturels : les sentiers doivent se plier à un régime de propriété privée générale (voir article p. XXX). En outre, l'« interprétation » du fonctionnement d'un marais fait appel à une pédagogie souvent sophistiquée puisqu'elle doit être en rapport avec la complexité même de ces lieux.

En dépit de cette globale nouveauté des produits et de cette évidente complexité des outils, *les « territoires humides »*, dès lors qu'ils ont adopté les principes du tourisme durable, constituent des modèles propres à faire définitivement justice aux images dévalorisantes symétriques du « marécage », et de la « contrainte environnementale ».

Cela méritait bien un numéro spécial de notre petite revue...

JP Thibault

## Les Marais du Vigueirat : un projet de tourisme durable original en Camargue



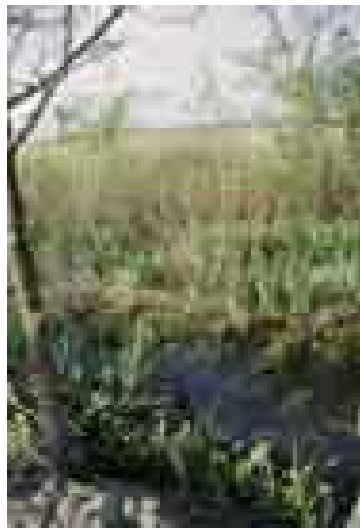
Sur cette propriété du Conservatoire du Littoral de 1 000 ha, où se concentrent 283 espèces d'oiseaux bénéficiant ici de

la diversité des milieux (micro-reliefs, salinité, niveau d'eau, pâturages variables) et d'une gestion qui tente de se rapprocher du fonctionnement des milieux avant l'endiguement du Rhône, les gestionnaires (Association des amis des marais du Vigueirat, en partenariat avec la communauté d'Arles, le Conservatoire du littoral, et le WWF) font le pari que la préservation du marais est compatible avec l'accueil de plus de 60 000 visiteurs par an.

Pour cela, quatre principes de base:

1) zonation de l'espace, avec des seuils de fréquentation : 15 000 visiteurs dans la zone la plus sensible (900 ha), dite **Zone de protection** et plus de 60 000 sur la moins sensible (100 ha) dite **Zone de découverte**.

2) travail avec des professionnels de l'accueil du public, pour concilier confort et limitation des impacts négatifs : pilotis contre le piétine-



ment, observatoires pour voir sans être vus...

3) adaptation des infrastructures pour diminuer les effets de la fréquentation. Le LIFE « Promesse » en cours sur le site prévoit de restaurer les bâtiments pour économiser l'énergie et l'eau, de trier les déchets... A cela s'ajoute un programme de sensibilisation des visiteurs et une concertation avec les riverains.

4) Fournir au public une offre diversifiée.

Actuellement, les activités proposées sont :



Photos K. Boudjemadi

- sur la « zone de découverte » en accès libre : le sentier des cabanes, avec des jeux interactifs pour les enfants et le sentier de la Palunette, avec ses paysages typiques.

- sur la « zone de protection » en visites guidées : en calèche, on pénètre au cœur du marais avec chevaux, taureaux, oiseaux au rendez-vous. Des parcours à pied conduisent d'observatoire en observatoire.

Demain, d'autres activités seront possibles : un troisième sentier « homme et nature », des moyens écologiques d'accès au site (navettes électro-solaires) depuis le hameau voisin, Mas-Thibert, qui deviendrait la troisième **zone** du projet, celle de **Développement touristique**.

Ces actions entraînent une réelle dynamique de développement local. Les recettes liées au tourisme (10 à 15 % du budget de 700 000 €) devraient augmenter avec les nouveaux aménagements. Et puis, les marais jouissent d'une forte implantation sociale qui découle de la politique d'emplois menée (23 emplois directs, choisis en priorité localement), de la concertation permanente et des partenariats sur le site : trois agriculteurs (dont les troupeaux de taureaux et chevaux pâturent le domaine et contribuent ainsi à sa gestion), un apiculteur, l'entreprise de calèches « la Carrétado », l'association de réinsertion Synernat qui a en charge l'entretien du domaine, l'Association d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté du pays d'Arles chargée du programme éducatif, l'Office de tourisme d'Arles, etc.

Enfin, l'implication culturelle se développe, par exemple lors du festival artistique les Envies-Rhône ou du festival de l'Oiseau et de la Nature du delta du Rhône.

Bref, une aventure à partager !

K. Boudjemadi, WWF

*Balade en calèche au cœur du site à la découverte des plus beaux points de vue.*

*Le sentier de la Palunette chemine sous les frênes et les ormes, au milieu d'une roubine. Au printemps, clochettes blanches des nivéolles d'été.*

*Vue aérienne des marais du Vigueirat.*

Photo J.-L. Lucchesi



Contact :  
Marais du Vigueirat,  
J.L. Lucchesi  
Mas Thibert  
13200 Arles.  
Tél. 04 90 98 70 91  
(visites)  
Tél. 04 90 98 79 40  
(direction)

Pointe du Teich,  
delta de la Leyre.

## Le Parc ornithologique du Teich, emblème d'une commune attentive à son environnement



**Travail de conservation et volonté de valorisation ne sont pas inconciliables : le site du parc ornithologique l'illustre d'une manière très intéressante et concrète.**

Le Parc ornithologique du Teich (ci-dessous dénommé « le Parc ») est ouvert au public depuis 1972. Il se situe au cœur d'une zone humide protégée et remarquable « le delta de la Leyre » sur la commune du Teich, sur les rives du Bassin d'Arcaillon. Il est propriété de la commune du Teich qui en assure sa gestion avec l'aide technique du Parc naturel régional (PNR) des Landes de Gascogne.

en faire un site majeur en matière de tourisme de nature dans une perspective de développement local. L'essor du Parc ornithologique s'est alors inscrit au cœur du développement économique et touristique de la commune.

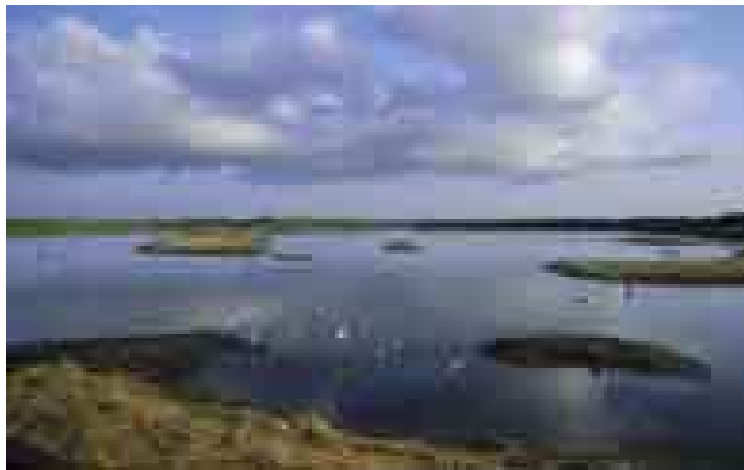
Quelles ont été les principales étapes de la requalification du site et d'expansion du projet ?

- d'abord affirmer sans aucune ambiguïté la place primordiale et pre-



mière du travail de protection et de conservation. La valeur patrimoniale du site a été évaluée et des priorités déterminées : la modification des parcours, la création de nouveaux sites d'observation, la fermeture de l'espace volières, l'ouverture en 2000 d'une grande boucle... sont autant de modifications apportées.

- ensuite, construire le dialogue et la concertation avec tous les acteurs concernés par le développement du projet. Un conseil d'orientation réunissant tous les usagers de l'espace à savoir chasseurs, agriculteurs, associations locales, pêcheurs, scientifiques... a été créé pour expliquer le projet et trouver des solutions tenant compte des intérêts parfois contradictoires. Grâce à un dialogue constant, les situations conflictuelles ont progressivement disparu. Dans le même temps, tous les habitants ont été invités à des journées portes ouvertes du Parc or-



Parc du Teich :  
bécasseaux variables  
au Grand Large.

Dès sa création, les objectifs affichés étaient les suivants : accueillir les oiseaux mais aussi le public. Il y a 30 ans, cette démarche était particulièrement innovante tant était ancrée dans le milieu environnemental l'idée qu'un espace naturel ne pouvait être ouvert au public sans déranger les oiseaux et le milieu. Cette option a obligé les responsables du Parc à réfléchir en termes d'aménagements spécifiques, de capacité d'accueil, de zonage et de seuil.

En 1990, la commune du Teich a décidé de requalifier le site, en lui donnant une nouvelle ampleur pour

### Tourisme ornithologique, un tourisme de Nature

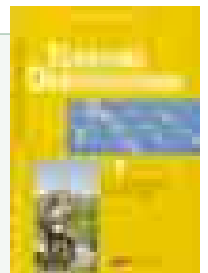
Le tourisme ornithologique a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par l'AFIT (Agence française de l'ingénierie touristique). Ce guide fournit un éclairage sur les clientèles potentielles : des données sur la demande française et étrangère, l'interface offre/demande et l'offre ornithologique française. Il propose une série de préconisations pour aménager et gérer des sites destinés à l'accueil de tous les publics, spécialistes et simples curieux de la nature. Il s'appuie sur neuf cas étudiés, dont six en zones humides : les étangs de Brenne (voir p. 23), domaine du Lindre, parc ornithologique du Teich (voir ci-dessus), lacs du Der et de la Forêt d'Orient, Val d'Allier, un site en Grande Bretagne Pullborough Brooks.

Ouvrage édité en mai 2001, collection « Les cahiers de l'AFIT ». Prix : 38,11 €.

**Pour commander :**

AFIT GIP, 2 rue Linois, 75740 Paris cedex 15. Tél. 01 44 37 36 00.

Fax. 01 44 37 38 39.





## Où voir les oiseaux en France : un outil de valorisation des zones humides

Observer l'oiseau libre, dans son milieu naturel, est devenu l'un des attraits majeurs de la visite des espaces « naturels » tant pour les passionnés que pour les curieux de nature.

Le tourisme ornithologique n'est plus, aujourd'hui, une forme marginale de tourisme de nature. Ce tourisme hors saison, particulièrement pratiqué au printemps et à l'automne, peut jouer un rôle d'appoint non négligeable auprès des hébergeurs et des autres professionnels du tourisme dans des territoires peu fréquentés. C'est le cas en Brenne (voir p. 23) ou en Champagne humide où sa contribution à l'économie locale est significative. Ainsi, la valorisation de ce tourisme « doux » peut devenir un véritable argument en faveur de la protection des espèces et des espaces menacés auprès des décideurs et des acteurs socio-économiques locaux et régionaux.

La Ligue pour la protection des oiseaux joue un rôle pilote en ce domaine depuis près de 20 ans, en initiant des projets, en conseillant des collectivités locales et en créant des outils de promotion et de vulgarisation sur la thématique du tourisme ornithologique.

La dernière création est la parution, aux éditions Nathan, de l'ouvrage *Où voir les oiseaux en France* qui met les zones humides très largement en avant.

Lacs, tourbières, marais doux, lagunes littorales, étangs, vasières, baies... sont à l'honneur dans ce guide, qui propose 337 sites et itinéraires de découverte, grâce à la contribution de 160 ornithologues amateurs et professionnels.

Les zones humides offrent, avec des variantes et spécificités géographiques et saisonnières des « spectacles de plumes » pour le plaisir des yeux et des oreilles. Elles offrent, de plus, des paysages et des ambiances particulièrement attirantes, notamment à travers les jeux de l'eau et de la lumière auxquels l'homme est sensible.

*Où voir les oiseaux en France* participe à cette valorisation des zones humides, en permettant au plus grand nombre de découvrir, voire redécouvrir des espaces d'ordinaire peu accessibles ou trop méconnus pour être intrinsèquement force d'invite.

J.F. Louineau

### Contact :

Ligue de protection des oiseaux,  
La Corderie royale, BP 263, 17305 Rochefort cedex.  
Tél. 05 46 82 12 34. Fax. 05 46 83 95 86.  
Site : [www.lpo-birdlife.asso.fr](http://www.lpo-birdlife.asso.fr)



nithologique, l'accueil des scolaires a été programmé. En dix ans, la population est devenue fière de ce qui se passe au Parc ornithologique qui est devenu l'emblème d'une commune attentive à son environnement

- en parallèle a été mis en **place un partenariat fort avec les autres collectivités locales**, « le Conseil général de la Gironde », le Conseil régional d'Aquitaine, le PNR des Landes de Gascogne notamment. Ce partenariat a abouti à la conception d'un projet global de protection et de mise en valeur du delta de la Leyre et pas uniquement du Parc ornithologique du Teich. Ainsi, les acquisitions foncières du Département pour

plus de 800 ha et l'acquisition par le Conservatoire du littoral des 40 ha du Domaine de Fleury ont accru la protection des Plaines du Teich. Une politique cohérente globale de la zone voit le jour, qui n'aurait probablement pas abouti sans le développement du projet du Teich autour du parc ornithologique.

- enfin, proposer de **nouveaux services d'accueil du public** grâce à une gestion commune entre la Maison de la nature du bassin d'Arcachon (centre d'accueil et de découverte de l'environnement du PNR des Landes de Gascogne) et le Parc. Une nouvelle politique d'animation a été définie notamment en matière

d'éducation à l'environnement : balades en kayak de mer, animations naturalistes grand public...

## Qu'en-est-il aujourd'hui ?

Le Parc, avec la maison de la nature du bassin d'Arcachon, est aujourd'hui un site de référence en matière de tourisme de nature et s'inscrit dans les politiques publiques de mises en valeur touristiques du Département et de la Région.

Localement, en 10 ans, le développement du site du Teich a permis la création d'une dizaine d'emplois pérennes pour s'occuper entre autres des 60 à 70 000 visiteurs annuels (dont plus de 12 000 enfants accueillis annuellement en visites guidées), de la boutique de l'oiseau et d'une brasserie qui génèrent des bénéfices. Globalement, le chiffre d'affaires a été multiplié par sept en dix ans et atteint aujourd'hui 760 000 Euros.

La valeur ajoutée ainsi créée est réinvestie pour améliorer le site, sa protection, sa gestion technique et écologique, dans l'esprit d'un épanouissement.

L'expérience du Teich démontre que la valorisation d'un site - que ce soit sur le plan touristique comme sur le plan économique - peut servir la protection. S'instaure alors le cercle vertueux suivant : plus on protège la nature, plus on offre d'avantages économiques qui engendrent à leur tour des moyens pour la protection ; et ce, sans déroger à la qualité des prestations et des aménagements du site.

V. Hidalgo

L'ouvrage *Où voir les oiseaux en France* est disponible dans les librairies et auprès de la LPO, sur le site [www.lpo-boutique.com](http://www.lpo-boutique.com) au prix de 20 € (port non compris).

### Contact :

Véronique Hidalgo  
Parc ornithologique  
du Teich, rue Port,  
33470 Le Teich.  
Tél. 05 56 22 80 93  
Fax. 05 56 22 69 43

**Point d'observation  
du Marais du bois  
mort à l'intérieur du  
Parc du Teich.**

Photos Maison de la nature du bassin d'Arcachon.



## L' Ecopôle du Forez



La FRAPNA Loire s'est engagée dès 1987, dans la gestion et la protection des milieux fluviaux de la Loire en développant le concept «d'espaces de liberté\*» pour le fleuve à travers le projet **Ecopôle/Ecozone**. Ce projet est une alternative à l'endiguement des berges prévu après l'extraction de granulats. Il vise à

conserver et favoriser la dynamique fluviale et à renaturer les berges du fleuve et ses milieux annexes. Dès l'origine, la dimension d'accueil du public a été considérée comme stratégique pour atteindre ces objectifs. C'est ainsi que l'entité Ecozone (400 ha) qui constitue un centre permanent de découverte et d'initiation à la nature des bords de Loire. Un bâtiment original, la « Nef », s'y dresse sur pilotis, comme un œil ouvert sur le plan d'eau d'une ancienne gravière renaturée.

sonnes dont 8 à 10 000 profitent du site en groupes constitués dans le cadre d'animation ou de visites guidées. Cette fréquentation ne porte pas atteinte à la valeur écologique du site car son aménagement, suite à l'exploitation des gravières, a intégré cette composante. L'objectif était de limiter le plus possible le dérangement grâce à des levées de terre autour des plans d'eau (anciennes gravières), la création d'observatoires enterrés, la canalisation du public au moyen de clôtures. Les indicateurs de suivi (nidification et hivernage d'oiseaux d'eau) montrent que le dérangement est très faible. Toutefois on constate une plus forte concentration d'oiseaux d'eau hivernants sur les zones non fréquentées.

### Ouverture vers le territoire

L'intégration de l'Ecopôle/Ecozone dans le tissu socio-économique de la plaine du Forez est une des priorités du plan de gestion actuel.

Premier site touristique naturel du département, il a une forte influence économique locale (restaurants, hébergements...).

Les comités de gestion et de pilotage sont ouverts aux différents représentants de la société civile au premier rang desquels les maires riverains et présidents de communauté de communes. L'activité de gestion écologique du site contribue aussi à nouer des relations durables avec des agriculteurs et des prestataires (entrepreneurs, espaces verts...).

La structure emploie huit personnes et s'ouvre au bénévolat à travers des chantiers nature et la création d'un club nature destiné aux enfants de la plaine (ouverture à l'automne 2004). Le centre de documentation de l'Ecopôle ainsi que la boutique naturaliste complètent la gamme des produits accessibles au public.

L'Ecopôle assiste les collectivités engagées dans une démarche de gestion des bords de Loire en mettant à disposition ses savoir-faire et expériences. Pour créer un lien physique entre l'Ecopôle et la capitale historique du Forez, Feurs, un sentier est en cours de réalisation. Enfin, chaque semestre, un bulletin d'information sur la vie du site sera diffusé à l'intention des riverains.

Ce travail d'ouverture vers le territoire de la plaine est essentiel. Il vise à faire prendre conscience de l'importance de l'Ecopôle au titre de sa qualité de zone humide et de sa valeur économique.

J-M. Taupiac

Photos Ecopôle du Forez



Les bâtiments d'accueil et les plans d'eau renaturés de l'Ecopôle vue d'avion.

Aujourd'hui, les objectifs initiaux du projet Ecopôle/Ecozone sont atteints. 12 kilomètres de fleuve et de milieux annexes sont protégés et en partie restaurés. La valeur écologique a retrouvé un très bon niveau avec 226 espèces d'oiseaux, 515 espèces de plantes dont 11 espèces patrimoniales, 42 espèces de libellules et 301 de papillons.

Dès son ouverture, l'Ecopôle a connu une forte fréquentation. Pour l'année 2003, le flux de visiteurs est estimé entre 50 000 et 70 000 per-

sonnes dont 8 à 10 000 profitent du site en groupes constitués dans le cadre d'animation ou de visites guidées. Cette fréquentation ne porte pas atteinte à la valeur écologique du site car son aménagement, suite à l'exploitation des gravières, a intégré cette composante. L'objectif était de limiter le plus possible le dérangement grâce à des levées de terre autour des plans d'eau (anciennes gravières), la création d'observatoires enterrés, la canalisation du public au moyen de clôtures. Les indicateurs de suivi (nidification et hivernage d'oiseaux d'eau) montrent que le dérangement est très faible. Toutefois on constate une plus forte concentration d'oiseaux d'eau hivernants sur les zones non fréquentées.

Sur l'Ecozone (hors Ecopôle), l'absence d'aménagements spécifiques pour la canalisation du public se traduit par un fort dérangement des populations d'oiseaux d'eau hivernants qui se reportent alors sur les secteurs inaccessibles.

*Technique de génie écologique dite « triple berge »*



Contact :  
Jean-Marc Taupiac  
Ecopôle du Forez,  
42110 Chambéon  
Tél. 04 77 27 86 40  
E-mail :  
ecopoleforez@  
infonie.fr  
direction-loire@  
frapna.org

\* espace de liberté : on peut le considérer comme « la zone minimale » pour garantir au cours d'eau son potentiel de mobilité en plan et en long, espace dans lequel le cours d'eau peut évoluer librement en érodant et sédimentant.

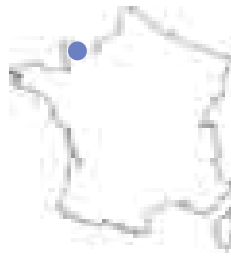
## Les Ponts d'Ouve : un site à découvrir

Dès sa création en 1991, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a envisagé d'implanter un équipement d'appel destiné à présenter son territoire et permettre tant aux visiteurs de passage qu'à ses habitants d'en comprendre les enjeux et les spécificités. L'espace de découverte des Ponts d'Ouve offre le double avantage de disposer d'une centaine d'hectares de marais et d'être situé au cœur du Parc. Sa liaison directe à la route nationale 13 Paris-Cherbourg en facilite considérablement l'accès. Lieu de médiation culturelle du Parc, il doit donner aux visiteurs les clés de lecture du territoire dans son ensemble et les encourager à partir à la rencontre des habitants et des lieux patrimoniaux. Il apporte également une information sur le rôle et les missions du Parc.

Ce site s'articule autour d'une maison et d'une centaine d'hectares de marais. L'espace intérieur comprend un accueil, une salle de projection et une exposition permanente. Le visiteur trouve ainsi les réponses à ses interrogations.

En extérieur, un sentier d'interprétation permet une initiation à la découverte de la faune et de la flore des zones humides. Cela se fait au travers de bornes pédagogiques où l'approche ludique a été privilégiée. On traverse ainsi de larges espaces de prairies humides pâturées par les chevaux et les vaches avant d'arri-

Photo P-Y. Lemeure



ver au plan d'eau représentant un des éléments majeurs de l'aménagement. Des observatoires implantés en périphérie favorisent la découverte des oiseaux sauvages dans leur milieu de vie.

Les Ponts d'Ouve accueillent aujourd'hui plus de 20 000 visiteurs par an. Le public rencontré correspond en grande partie à des familles qui le fréquentent les week-ends et durant les vacances. Les groupes scolaires occupent aussi une place de choix avec les centres de loisirs qui y voient une façon appliquée de comprendre comment l'homme participe à la préservation des zones humides grâce à une agriculture extensive intégrée à un plan de gestion adapté.

Le budget de fonctionnement de l'espace de découverte (hors salaires) est de l'ordre de 45 000 € dont l'équilibre est maintenu avec les recettes

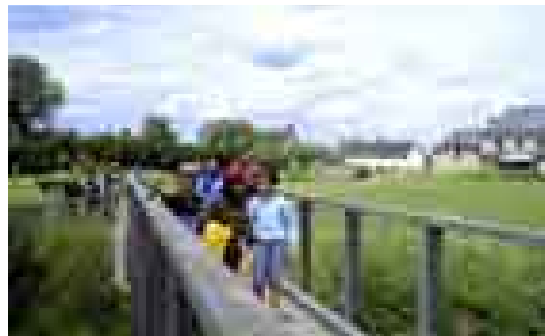


Photo PNR des marais du Cotentin et du Bessin



Photo P-Y. Lemeure

des entrées et de la boutique. Huit personnes y sont employées, sur un total de 34 personnes pour l'ensemble du parc.

L'impact économique des Ponts d'Ouve est difficile à évaluer à l'échelle du territoire.

Même si les enjeux de conservation de la nature restent en dehors du site des Ponts d'Ouve, en particulier le site Natura 2000 et Ramsar de 39 000 ha, les milieux créés et gérés aux Ponts d'Ouve (notamment le plan d'eau, élément de l'unité fonctionnelle ornithologique entre la baie des Veys et les marais intérieurs et les roselières) constituent une

plus-value en terme de patrimoine naturel.

A plusieurs titres, ce site détient donc le rôle de vitrine et de renvoi sur les activités du territoire et de compréhension du patrimoine naturel.

Par ailleurs, le parc participe au développement des activités touristiques fluviales. Il en existe deux sur le parc : la promenade fluviale à bord du Barbey d'Aureville II (11 000 visiteurs) et celle à bord de la Rosée du Soleil (8 000 visiteurs). Une marque Parc leur est attribuée pour les aider à se développer (voir *Zones Humides Infos* n° 43 p. 4-5).

Ces prestations bénéficient de la marque « Accueil du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin » sur tous les documents promotionnels et sont particulièrement mis en valeur dans les publications touristiques du parc.

J-M. Lefevre

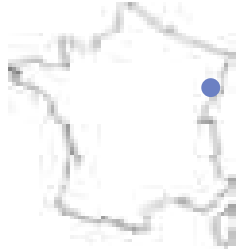
Enfants au grand observatoire.

Visite d'un groupe d'enfants aux Ponts d'Ouve.

Contact :  
Les Ponts d'Ouve,  
Maison d'accueil et  
Espace de découverte  
du Parc naturel  
régional des marais  
du Cotentin et du  
Bessin,  
50500 Saint-Côme-  
du-Mont  
Tél. 02 33 71 65 30  
Fax. 02 33 71 65 31  
E-mail : ponts.douve@  
parc-cotentin-  
bessin.fr

Le grand observatoire des Ponts d'Ouve.

## En Petite Camargue Alsacienne : une maison de la nature en mémoire du Rhin et du saumon



Bâtiments de la pisciculture impériale de Huningue.

Observatoire.

Cette zone humide périurbaine (500 000 habitants dans un rayon de 20 km à la ronde) est située dans l'ancienne plaine alluviale du Rhin. Au sud du département du Haut-Rhin, à proximité immédiate de la Suisse et de l'Allemagne, elle a toujours été protégée de l'urbanisation du fait des crues, puis des remontées de la nappe phréatique.

Au cœur du site, on trouve les bâtiments de la « Pisciculture impériale de Huningue » qui datent de 1852. C'est ici qu'est née la pisciculture de repeuplement en salmonidés qui depuis 1859, fournit les saumons partant à la reconquête du Rhin.



Photos Association Petite Camargue alsacienne

régionale d'initiation à l'environnement et à la nature d'Alsace) et les collectivités locales.

### « Mémoire du Rhin »... ou si le fleuve m'était conté

Dans l'aile ouest des bâtiments, sur 400 m<sup>2</sup>, l'histoire du Rhin : de sa période sauvage et tumultueuse à celle contemporaine de son dressage et de sa canalisation, on découvre la lutte des associatifs locaux qui a conduit au classement du site. La présentation des milieux est visionnée à travers un film qui relate la Petite Camargue au fil des saisons.

Le muséographe Guy Brun a joué sur l'ambiance chaude et boisée d'un bâtiment où la charpente en bois et les tentures reflètent les couleurs.

Exposition « Mémoire du Rhin ».

### Mémoire de Saumon... une histoire pour comprendre la pisciculture

Dans l'aile est, sur 300 m<sup>2</sup>, autre ambiance, autre décor : la Pisciculture impériale de Huningue, sa genèse et le retour du poisson roi. Le visiteur découvre la migration et les rencontres halieutiques du saumon ; des aquariums présentent les poissons d'eau douce. Une baie vitrée donne sur la pisciculture de repeuplement.

Ce projet est le résultat d'une association entre une équipe de muséographes « Frey-Gobyn », un architecte « Kuntz » et un aquariophile « les Naïades ».

Ainsi, plus de 30 000 visiteurs découvrent le site chaque année et sont sensibilisés à l'importance des zones humides. De la classe de maternelle au troisième âge, du grand public aux personnes à mobilité réduite, tous sont accueillis.

Originalité, l'accès aux expositions ne se fait qu'à pied après 20 mn d'immersion dans le site naturel le long d'un sentier d'interprétation.

Cette ouverture au public dès l'origine, dès la création de la réserve, permet aujourd'hui de songer à l'extension du site protégé.

Une enquête publique vient de s'achever et la réserve devrait passer de 120 à 900 ha, cela grâce au soutien de la population et à la volonté des élus locaux de Blotzheim, Saint-Louis, Village-Neuf, Bartenheim et Kembs (voir prochain numéro de Zones Humides Infos).

P. Knibiely



Contact :  
Philippe Knibiely  
Association Petite Camargue alsacienne  
1, rue de la Pisciculture  
68300 Saint-Louis  
Tél. 03 89 89 78 59  
E-mail :  
petitecamargue alsacienne@wanadoo.fr  
http://perso.wanadoo.fr/petite.camargue.alsacienne/

La Petite Camargue alsacienne s'est dotée dès 1990 d'un plan d'interprétation et d'un plan de gestion de la réserve naturelle créée en 1982. L'objectif prioritaire de ce plan : sensibiliser les publics.

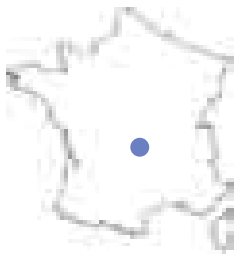
Outre des sentiers balisés dotés d'observatoires, on trouve des expositions temporaires dans la Maison de la réserve, mais aussi deux centres d'interprétation.

L'ensemble bénéficie du label régional CINE (Centre d'initiation à la nature et à l'environnement) attribué par l'ARIENA (Association





## « Rossolis », une « maison » pour les tourbières et le Cézallier.



Amener les visiteurs du Parc des Volcans dans le Cézallier, zone méconnue du Parc, et prendre parti pour une meilleure connaissance des tourbières, tels sont les objectifs visés par le Centre de découverte des tourbières et du Cézallier.



Photo PNR des volcans d'Auvergne

**Prendre parti pour une meilleure connaissance des tourbières, un des objectifs visés par la maison des tourbières.**

Créé en 1989, le Syndicat mixte a relayé le projet d'une association régionale d'éducation à l'environnement, « Espaces et Recherches ». Le Parc, riche de plus de 400 tourbières, étroitement associé à cette initiative, a organisé et monté le projet technique et financier avec ses partenaires. En 1991 est née Rossolis.

Le centre de découverte a été conçu comme un pôle d'animation ouvert et rayonnant sur le Cézallier. A l'origine étaient prévus quatre sites d'animation relayés par un circuit routier. Aujourd'hui la réserve naturelle des Sagnes à la Godivelle est autonome, tandis que la maison des tourbières, Rossolis, comprend un musée (quatre salles), un ponton et le circuit routier d'interprétation.

Au sein du musée, les tourbières sont présentées au travers des

tourbarium et tourbirama. La mémoire des peuples des tourbières avec l'Homme de Tollund, ainsi que la mémoire des paysages et des climats locaux avec l'analyse des pollens parfaitement conservés dans la tourbe sont mises en valeur par des maquettes, des automates et autres panneaux d'information. L'écologie surprenante des plantes carnivores suscite toujours autant l'attention des grands et des petits.

## Une Maison de la rivière en Bretagne

Créée en 1985 à l'initiative du Parc naturel régional d'Armorique, la Maison de la rivière est un centre d'interprétation entièrement dédié à la sensibilisation et à la connaissance de l'eau et des milieux aquatiques continentaux de Bretagne.

Dernier moulin encore en activité sur l'Elorn, lors de son rachat par le Parc, la Maison de la rivière s'intègre dans le réseau des 14 équipements culturels du PNR.

Accessible à tous les publics, le centre a pour ambition de faire découvrir les richesses naturelles des milieux aquatiques bretons, et la fragilité de la ressource en eau face aux activités humaines (dioramas, aquariums, maquettes, supports multimédias, ateliers pédagogiques). C'est dans cette logique qu'en 1987 fut créée la Maison du lac (annexe de la Maison de la rivière), au pied du barrage du lac du Drennec, « fontaine » d'un habitant du Finistère sur trois.

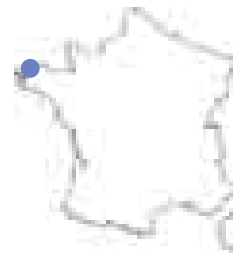
Pour le public scolaire, la Maison de la rivière propose un large éventail d'activités pédagogiques et événementielles ou de sorties nature (sources, tourbières, rivières, étangs, estuaires). Du primaire au supérieur, les programmes sont agréés par le



Le circuit routier, permet une lecture et une interprétation des paysages des tourbières.

La visite guidée empruntant le ponton de 400 m, aménagé sur la plaine Jaquot à proximité du centre, illustre leurs qualités paysagère et environnementale. Avec 3 000 visiteurs en moyenne par an depuis son ouverture (jusqu'à 4 000 visiteurs) ce projet reste un succès.

P. Boichut



ministère de l'Éducation nationale.

La période estivale correspond essentiellement à l'accueil d'un public familial curieux de nature, alliant découverte de l'environnement et promenades au grand air.

Ainsi, le centre propose aux groupes d'adultes et aux particuliers, des visites guidées, des sentiers d'interprétation au fil de l'eau, des sorties



Photos Maison de la rivière

nature, des stages de pêche à la mouche ou d'initiation à la peinture naturaliste. En 2003, 17 800 visiteurs ont fréquenté le site.

La gestion de la Maison de la rivière, propriété du PNR d'Armorique, est confiée depuis de nombreuses années à l'association loi 1901 PRE (Pêche rivière environnement). Elle assure le fonctionnement quotidien du centre de découverte grâce à quatre salariés dont deux à temps partiel, avec le soutien financier de collectivités locales, en particulier du Conseil général du Finistère.

**Contacts :**  
Maison des tourbières,  
63420 Saint-Alyre-ès-Montagne  
Tél. 04 73 71 78 98  
La maison est ouverte tous les jours du 01 juillet au 31 Août  
Hors période d'ouverture, s'adresser au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne  
Château Montlosier  
63970 AYDAT  
Tél. 04 73 65 64 00  
Fax. 04 73 65 66 78  
E-mail : parc.volcans@wanadoo.fr

**Prélèvement et détermination de la faune aquatique.**

**Contact :**  
A. Beaudouard  
Maison de la rivière  
Moulin de Vergraon  
29450 SIZUN  
Tél. 02 98 68 86 33  
E-mail : maison-de-la-riviere@wanadoo.fr  
www.maison-de-la-riviere.fr

**La Maison de la rivière, sur les rives de l'Elorn.**

## Domaine de la Motte : de la réserve de chasse au centre d'éducation à l'environnement



**Contact :**  
Sylvain Devillard  
Fédération  
départementale des  
chasseurs du Loiret  
Rue Paul Langevin  
45100 Orléans-la-  
Source  
Tél. 02 38 69 76 20  
E-mail :  
chasseurs.loiret@  
wanadoo.fr  
Site : <http://www.chasseurs45.com>

Ce territoire de 155 ha situé au nord de la Sologne appartient à la Fédération des chasseurs du Loiret depuis 1977. Sa vocation première était de servir de réserve de chasse dans un secteur où le morcellement des propriétés privées ne permettait pas la création de zones de quiétude suffisamment vastes pour les oiseaux d'eau. Le domaine de la Motte couvre une superficie de cinquante hectares de zone humide, cent de bois et de landes et composés de six étangs contigus. Bordé par une rivière et par le domaine du Ciran de 350 ha (conservatoire de la faune sauvage de Sologne), le site est particulièrement préservé du dérangement.

Au départ, le site a servi à la formation au permis de chasser puis à l'agrément de piégeur. En parallèle, quelques animations pour des scolaires furent mises en place. Afin de développer l'accueil du public tout en préservant la quiétude du site, des observatoires ont été construits.

La signature d'un « contrat vert » avec la Région Centre a permis de contribuer notablement aux aménagements du site. Une salle d'exposition a été mise en place et une plaquette de présentation diffusée auprès des scolaires. Ces dernières années, le nombre de demandes de visites s'est considérablement accru. Aujourd'hui, un technicien cynégétique secondé par un animateur de la Fédération du Loiret pour la pêche

et la protection du milieu aquatique accueille les groupes. D'autres formules sont proposées comme des séjours de formation chasse-pêche pour les 13-17 ans, l'encadrement de groupes de randonneurs équestres, pédestres...

Malgré les aménagements spécifiques (observatoires, haies le long des zones d'accès, création « d'îlots repositifs » pour les oiseaux...) et l'encadrement systématique de tous les visiteurs, le nombre de jours d'ouverture du site ne pouvait s'accroître sans un impact sur la tranquillité des lieux. Une convention a donc été mise en place avec l'Office de tourisme local et le CIRAN afin d'utiliser rationnellement les deux sites : la Motte et le Ciran.

La Motte est aussi un lieu de formation pour les chasseurs où

sont organisées, en partenariat avec l'Association des chasseurs de gibier d'eau, des journées pour les propriétaires ou détenteurs de droits de chasse afin de les sensibiliser sur les enjeux de la préservation des zones humides et l'intérêt de leur entretien.

Le bilan de ces dernières années est plutôt positif : la réserve a gardé son rôle premier tout en s'ouvrant aux visiteurs. Espérons que le message transmis permettra une amélioration sensible de la gestion et de l'utilisation des milieux et que sera reconnue l'idée selon laquelle l'investissement humain, comme celui des chasseurs du Loiret à La Motte, peut être bénéfique à la nature.

S. Devillard



Accueil des groupes  
scolaires au domaine  
de la Motte.



Photos FDC Loiret

## Contribution des chasseurs de bécassines à la conservation et à l'entretien des prairies humides et marais

La bécassine des marais et la bécassine sourde sont parmi les gibiers les plus prestigieux, et leur chasse est souvent le fait de spécialistes passionnés. **Est-ce que la passion cynégétique des bécassines contribue positivement à la conservation et à l'entretien des zones humides ?**

Les bécassiniers sont conscients que l'exercice de leur passion n'est possible que si marais et prairies humides sont conservés, voire restaurés, puis gérés. Ils n'hésitent donc pas à acheter des espaces à faible valeur agricole, à des prix variant d'une région à une autre, de l'ordre de 2 000 à 3 000 euros par hectare. Les chiffres exorbitants d'acquisition relevés dans la grande presse (plus de 10 000 euros par hectare) sont souvent reliés aux acquisitions faites autrefois dans la perspective de créer une hutte

avec sa mare et d'y chasser la nuit les anatidés. Ceci n'est plus possible depuis que la loi du 26 juillet 2000 a interdit de créer de nouvelles installations. Dans les régions de chasse privée, les loyers de chasse peuvent être évalués à 10-25 euros par ha et par an.

Pour accueillir les bécassines, un marais doit disposer d'un sol souple, en permanence humide, riche en invertébrés et d'une couverture herbacée qui ne gêne pas l'accès aux proies. Des travaux de restauration importants peuvent parfois être nécessaires. Ainsi, la Fédération des chasseurs de l'Eure qui restaure la Grand'Mare dans le Marais Vernier chiffre à plus de 1 350 euros le coût d'une restauration d'un ha de rose-lière envahie de ligneux.

Le pâturage par des animaux domestiques (bovins, équins) est un

moyen « naturel » et efficace pour offrir des conditions optimales au stationnement des bécassines. Les chasseurs peuvent acquérir eux-mêmes des animaux rustiques, ou alors contractualiser avec des éleveurs locaux. Une association a été créée, sur initiative cynégétique, pour aider les chasseurs à se procurer des poneys « New Forest ». Des contrats Natura 2000 ou des CTE ont été conclus localement pour soutenir financièrement ces opérations d'entretien.

D'autres chasseurs, gestionnaires de marais, ont opté pour un entretien annuel par **intervention mécanique** nécessitant l'acquisition de matériel aux coûts souvent élevés.

La gestion de l'eau pour maintenir un terrain humide, sans excès, suppose une contribution à l'équipement hydraulique (acquisition de pompes) et une négociation avec les syndicats de marais.

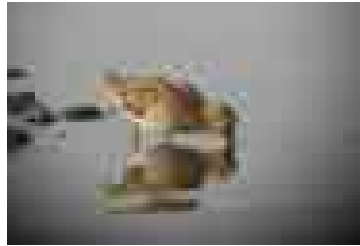


Photo J.-M. Lefèvre

### Bécassine des marais.

Un marais accueillant pour les bécassines l'est aussi pour nombre d'autres espèces. Il faut donc s'assurer que le type de gestion ne se réalise pas au détriment d'habitats aquatiques abritant des espèces animales et végétales menacées (butor par exemple). Bien souvent en fait, les chasseurs sont aux côtés des associations de protection de la nature pour conserver ces milieux et les gérer.

ONCFS

des pratiquants dans le grand delta du Rhône. La chasse attire ainsi un grand nombre de chasseurs locaux et extérieurs à la région en raison de l'abondance du gibier d'eau, de l'étendue des zones humides et du mythe de la Camargue sauvage et pittoresque.

Les territoires de chasse ont dès lors acquis une valeur à travers le marché des locations du droit de chasse, mais également le marché foncier. L'économie cynégétique contribue souvent au maintien de vastes unités écologiques et à l'intégrité de grandes propriétés foncières camarguaises. Cependant, la plupart des marais de chasse sont aménagés afin de développer des ressources alimentaires pour attirer les oiseaux gibiers. L'artificialisation induite et le surcoût associé nuisent à la spécificité méditerranéenne des marais (qui ne sont naturellement pas en eau en été) tout en servant parfois à augmenter leur valeur patrimoniale notamment en période de nidification.

La chasse est souvent le lieu d'expression d'un attachement à une région. Il s'agit d'une activité récréative qui peut contribuer à l'économie des zones humides. Cependant, il s'agit aussi d'une activité d'exploitation d'une ressource naturelle renouvelable, et à ce titre, elle se doit de veiller continuellement à maintenir ses pratiques de gestion et son niveau de prélèvement dans la durabilité.

R. Mathevet, M. Lutz  
(Tour du Valat)

J.-Y. Mondain-Monval (ONCFS)

### Bécassine des marais.

Pour en savoir plus :  
Rouxel R. (2000)  
*Les bécassines du Paléarctique occidentale.*  
Publ. OMPO.  
Ed. Eveil Nature, St-Yrieix/Charente.

Contact :  
Gilles Leray,  
Office national de la Chasse et de la Faune sauvage  
CNERA Avifaune migratrice  
53, rue Russeuil  
44000 Nantes  
Tél. 02 51 25 07 88  
Fax. 02 40 48 14 01  
E-mail : gilles.leray@oncfs.gouv.fr

Contact :  
Raphaël Mathevet  
Station biologique de la Tour du Valat  
Le Sambuc  
13200 Arles  
Tél : 04 90 97 20 13  
E-mail : mathevet@tourduvalat.org

## La chasse au gibier d'eau en Camargue

### Entre quête identitaire et récréation, enjeux économiques et préservation des zones humides dans les propriétés privées

La Camargue est une zone humide d'intérêt international pour son avifaune et la diversité de ses milieux. Près de 150 000 canards et foulques sont dénombrés en hiver dans les marais, les étangs, les sansouïres inondées et les lagunes du delta. Le développement de la chasse privée est un des faits majeurs de l'évolution économique camarguaise de ces dernières décennies. Cette activité s'est profondément et durablement inscrite dans les paysages, favorisée par la riziculture et ses infrastructures d'irrigation et de drainage.

Les canards sont chassés presque exclusivement lors de leurs déplacements au crépuscule et à l'aube entre les zones de stationnement diurnes généralement en réserve et les zones d'alimentation nocturnes chassées. La chasse de nuit n'y est pas pratiquée. En Camargue, on ne

dénombre pas moins de 200 chasses privées pour une vingtaine de sociétés communales ou assimilées. Les chasseurs communaux sont environ 5 000, soit les 4/5<sup>ème</sup> de l'effectif total

### Chasse et partage en baie de Somme

Baie de Somme et chasse, un couple mythique qui n'est pas toujours compris et admis. Pourtant, le chasseur de la baie de Somme a évolué. Il continue de chasser, mais désormais il communique sur ce que cela représente pour lui, sur son rôle dans ce système côtier. Tel fut le but de la diversification des activités de l'association de chasse Baie de Somme dès 1987. A cette époque, les activités de découverte de la nature étaient surtout organisées par des associations de protection de la nature. La nôtre était donc pionnière dans le milieu cynégétique. Très vite, le succès est venu. Le mur du silence était rompu, les chasseurs acceptaient de présenter leur territoire, leur passion, leur environnement.

La mise en place de contrats « Emploi jeune » a fourni un élan important pour nos projets et a suscité des vocations. On a vu alors d'autres groupes traverser la baie, suivant ainsi le travail précurseur de notre association. Le territoire du chasseur n'est ainsi plus tout à fait le même, il se partage, tout au moins en période de non chasse.

Pour chasser, l'association de chasse (et ses 2 500 adhérents) paie chaque année une location à l'Etat. Elle se sent alors en partie responsable de ce qui se passe sur le Domaine public maritime faisant l'objet d'une amodiation, y compris vis-à-vis du public, d'où l'attention de plus en plus portée à un accueil de qualité.

Nicolas Lottin, Conseiller général

Association de chasse sur le Domaine public maritime de la baie de Somme  
Mairie de Saint-Valery, 80230 St-Valery. Tél/fax. 03 33 60 68 57.

## Les grandes pêches des étangs piscicoles de Lorraine, activités touristiques et pédagogiques



Dès le Moyen-Age, les seigneurs conviaient vassaux et suzerains à leur pêche, l'étang mis en assec fournissant le poisson à conserver pour l'hiver. C'était l'occasion de festivités ayant survécu jusqu'à la Première guerre.

Sur le Lindre, 620 ha, plus grand étang piscicole de France et propriété du Conseil général de Moselle, comme à Lachaussée, 270 ha, propriété de l'Association des paralysés de France (APF), s'est mis en place depuis une dizaine d'années un renouveau des grandes pêches traditionnelles et festives d'automne.

Les pêches de ces deux étangs connaissent un succès accru grâce aux multiples activités étalées sur trois semaines : vente de poissons et de produits du terroir sur la digue, animation avec le public lors de la levée des filets et du tri, spectacles culturels, activités de découverte ornithologique (les vasières attirant de nombreux migrateurs) et pédagogiques avec les écoles locales, concours photos, stands d'associations. Les animations payantes, encadrées par le personnel du PNR Lorraine, profitent financièrement au site (à hauteur de 50 % sur Lachaussée). Sur ce même site, elles contribuent à l'intégration des jeunes handicapés du Centre d'aide par le travail.

Photo Parc naturel régional de Lorraine

L'ensemble des actions et manifestations liant le propriétaire, la commune et les multiples partenaires permet une prise de conscience du rôle de ces activités piscicoles dans le maintien de l'écosystème et valorise le travail réalisé par le propriétaire exploitant sur la qualité du milieu.

Réciproquement, le public perçoit le rôle et les difficultés de l'exploitant dans la gestion du site et le maintien délicat de l'équilibre écologie-économie.

L. Godé

Contact :  
Laurent Godé  
Responsable  
du service  
environnement  
Parc naturel régional  
de Lorraine  
Logis Abbatial,  
rue du quai  
54702 Pont-à-  
Mousson  
Tél. 03.83.84.25.10  
Fax. 03.83.81.33.60  
E-mail :  
laurent.gode@pnr-  
lorraine.com

Pêche sur l'étang de  
Lachaussée avec les  
enfants des écoles  
locales.



## La Route des étangs en Dombes

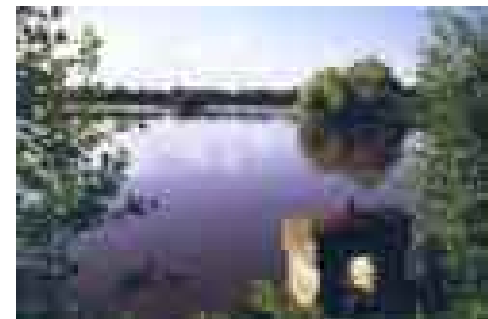
Pays de secrets, la Dombes doit sa spécificité à ses étangs : sans eux, point d'oiseaux, de traditions, de paysages et de touristes.

Créée en 1987 à l'initiative du Conseil général de l'Ain, la Route des étangs a pour objet de promouvoir le tourisme en Dombes à travers ses paysages et ses produits. La Dombes, pays aux 1 200 étangs, recouvrant d'eau 12 000 hectares, prolonge les terres bressanes jusqu'aux portes de Lyon et domine la vallée de la Saône aux contreforts du Bugey, séparée par la rivière Ain. Aux frontières de l'air et de l'eau, n'est-elle pas un pays de reflets ? Au fil des circuits nord (110 km) et sud (105 km), la Route des étangs se faufile au cœur de la vie sauvage. A chaque saison, la Dombes change de paysage. Quand l'automne arrive et que les premières feuilles tombent, les pêcheurs s'affairent et préparent leur matériel : gruyère, filets, fourchettes, guerres, filochons ou bacs, bascules et camion vivier.

Par un jour gris d'automne et au détour de la Route des étangs, une dizaine de silhouettes fantomatiques s'active dans la brume. Elle avance en

Pour le site de Lindre, l'animation se poursuit au fil de l'année par le personnel du Domaine de Lindre et de la Maison du pays des étangs, écomusée créé en 1995 par le PNR et le Conseil général de Moselle, EDF, la Région Lorraine et l'Etat.

Les grandes pêches prennent chaque année plus d'importance dans la vie des habitants et du tourisme local : entre 8 000 et 15 000 personnes sur l'étang de Lindre le dernier week-end de novembre et plus de 20 000 visiteurs sur Lachaussée en novembre. L'expérience est à renforcer et à faire partager par d'autres pisciculteurs afin de mieux valoriser ces modes d'exploitations traditionnels et de permettre de pérenniser ces milieux remarquables.



L'étang de Thou.

Photo M. Mas

bordure du «bief» et tire, à l'aide d'une corde, un filet dont on ne voit que les lièges à la surface de l'eau. Ces silhouettes se transforment en hommes arc-boutés ; de la vase à mi mollets, habillés de cirés, chaussés de bottes ou de cuissardes ; ils avancent au commandement de celui qui maintient, à l'aide d'une guerre, les plombs du filet au fond de l'eau. Ils arrivent à la pêcherie où ils ferment le filet pour former une poche où le poisson est prisonnier.

Le poisson trié et pesé sera versé dans les cuves du camion vivier et sera emporté, soit dans des bassins de stockage, soit directement à l'exportation ou vers d'autres régions de France, notamment l'Alsace. Les carpes pêchées qui ont trois étés ont



été mises en bassin de stockage. Elles sont destinées à la consommation et seront transformées en filets, fumés ou non, en cervelas de carpes, en terrines, en feuilletés et autres spécialités. Elles seront appréciées dans les restaurants locaux ou achetées

dans les magasins spécialisés ou au marché traditionnel tenu sous les halles de Châtillon-sur-Chalaronne. Les carpes iront surprendre les fins gourmets de même que le gibier en période autorisée.

M-C. et J-P. Mas

Le Syndicat de la batellerie n'est d'ailleurs pas le dernier à défendre la pigouille : « Promouvoir un mode de découverte du Marais en rapport avec son histoire, être en conformité avec le territoire et le paysage, et se rapprocher au maximum des pratiques anciennes, voilà nos objectifs » explique son président Jean-Michel Deschamps. « Nous rejetons donc les grands bateaux et bien sûr les moteurs ».

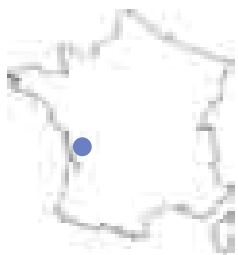
« Il faut trouver un juste milieu entre la rentabilité de nos entreprises et le tourisme de masse, qui est une source de dérive. » Cet équilibre fragile passe peut-être par la recher-

Contact :  
Marie-Claude Mas  
Association Route  
des étangs de la  
Dombes, 34 rue  
général Delestraint,  
B.P. 78, 01002 Bourg-  
en-Bresse.  
Tél. 04 74 32 31 30  
Fax. 04 74 21 45 69

## La batellerie, carte de visite

### du Marais poitevin

### Et les touristes se laissèrent mener en bateau



Textes extraits du « Journal du Marais Poitevin n° 18 : Le bateau au centre de la vie... et du paysage... », publication du Parc interrégional du Marais poitevin.

Il aurait sûrement semblé incongru aux Maraîchins des siècles passés d'utiliser le bateau, outil de travail essentiel de leur quotidien, comme un instrument de loisirs. Ce n'est que vers 1920, que le marais mouillé avec Coulon et La Garette, vit naître les prémices de ce que l'on appela bientôt la batellerie touristique.

Il fallut en fait attendre les années 50 pour que cette activité se développe réellement. C'est aussi à cette époque que Coulon gagna le titre de capitale touristique du Marais poitevin.

Aujourd'hui, la batellerie, activité essentiellement saisonnière, a conquis l'ensemble du marais mouillé. Les bateaux ont évolué et changé de matière, sachant que 50 % des 650 000 visiteurs du Marais choisissent la promenade en bateau. Il semble donc essentiel de promouvoir et d'étendre la batellerie touristique afin d'attirer et retenir les touristes un peu plus longtemps dans le Marais poitevin.

### La batellerie, une profession qui s'organise

#### • L'union rend plus fort

Jusqu'en 1996 le monde de la batellerie s'affranchissait des règles administratives les plus classiques.

Il était logique que cette situation ne puisse perdurer, la profession représentant aujourd'hui plus de 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires

(en ce qui concerne les adhérents du Syndicat). Fiscalité, sécurité des bateaux, droit du travail... autant de points à examiner. Le Syndicat de la batellerie, créé il y a une vingtaine d'années, a été redynamisé - il regroupe 80% des opérateurs, soit 15 entités et 19 embarcadères - pour entamer des négociations constructives avec les pouvoirs publics.

Le maintien de la TVA à 5,5 %, l'exonération des bateaux de moins de 6 places du test de stabilité, la limitation de la capacité des grosses embarcations, la création de nouveaux bateaux pour répondre aux normes et enfin la conclusion d'accords avec la Direction du travail pour le statut des guides, constituent de nouvelles règles qui ont profondément structuré la profession.

#### • Entre tradition et modernité

« C'est vrai que mes bateaux sont différents des barques traditionnelles, s'exclame Manuel Mercier. Mais, pour moi, l'essentiel est ailleurs. Quand les touristes sont assis, ils ne voient pas la forme du bateau mais ce qui les entoure. Je souhaite rendre la promenade confortable pour les passagers comme pour les pilotes. On ne transporte quand même pas les visiteurs comme des animaux ! » Sur bien des points, le gérant de l'embarcadère Cardinaud apparaît aujourd'hui comme un franc-tireur. Le reste de la profession conteste son approche, considérant souvent que la taille et la forme des embarcations sont des points fondamentaux, et que seul un déplacement lent et silencieux permet d'appréhender la nature ou d'approcher les animaux.



Photo D. Mar

che de clientèles différentes : certains évoquent d'autres formes d'accueil, comme celles des personnes handicapées, des classes vertes ou des centres aérés... De son côté, Manuel Mercier a choisi de toucher les autocaristes, les comités d'entreprise et les groupes en leur proposant clés en main des prestations parfaitement cadrées. « Nous sommes sur un territoire d'exception, mais qui ne peut rester exceptionnel que si ses habitants en tirent parti, affirme-t-il. Je ne suis pas là pour faire un coup: je m'inscris dans un vrai projet de développement durable ! ».

### Aller vers plus de qualité

Le statut des guides et le métier ont aussi besoin d'être structurés. D'autant que le bateau apparaît comme la clé de voûte de la compréhension du territoire et que le guide crée un lien fondamental entre le touriste et le Marais. Le Syndicat de la batellerie reste opposé à la mensualisation. « Économiquement, nous ne pouvons pas créer d'emplois de guides professionnels à plein temps » explique J-M. Deschamps.

La batellerie, aujourd'hui, reste essentiellement une activité saisonnière. Sur les 650 000 visiteurs qui passent dans le Marais, 50 % choisissent la promenade en bateau.

Pour emmener le bétail sur les parcelles inaccessibles par voie de terre, pas d'autre solution que d'utiliser « le batai », véritable outil de travail



(Droits réservés pour les ayants droits non identifiés)

Contact :  
Denis Allard  
Parc interrégional du Marais poitevin  
2, rue de l'église,  
79510 Coulon.  
Tél. 05 49 35 15 20  
Fax. 05 49 35 04 41  
E-mail :  
parc.marais.  
poitevin@wanadoo.fr  
Site Internet :  
http://www.parc-marais-poitevin.fr

Une unanimité semble toutefois se dessiner autour de la qualité. « Notre avenir passe par la mise en place d'une charte de qualité qui, seule, peut garantir une prestation équivalente sur tout le territoire », indique Jean-Michel Deschamps. « À côté de mes grands bateaux, je

verrais bien se développer des promenades plus longues, dans des petites barques, pour mieux se plonger dans le Marais », ajoute pour sa part Manuel Mercier.

Pour dévoiler tous ses secrets, le Marais poitevin mérite sûrement plus d'une heure de balade...

mise en place d'une Charte d'accueil du public fondée sur l'utilisation de la marque « Parc naturel régional de Camargue ».

Approuvée en novembre 2003 par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (voir *Zones humides Infos* n° 43 p. 4-5), cette démarche permettra de signaler au grand public les manades qui répondent aux quatre valeurs fortes de la marque et aux critères de la Charte d'accueil définie avec les éleveurs :

1- Origine : exploitations situées dans la zone du PNR de Camargue.

2- Authenticité : élevages extensifs classés AOC Taureau de Camargue et inscrits aux livres généalogiques ; restauration camarguaise utilisant au moins deux produits d'origine locale lorsque le repas est compris dans la prestation d'accueil (riz certifié Camargue, taureau AOC, fleur de sel de Camargue, telline, etc.)...

3- Respect de l'environnement : élevages permettant de maintenir les espaces naturels et paysages camarguais en veillant notamment à l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'accueil.

4- Dimension humaine : accueil et visite du cheptel et explications sur la conduite du troupeau assurés par l'éleveur.

Cette année, 15 manades sur les 17 situées dans le Parc naturel régional se sont portées candidates à la Charte d'accueil, et devraient bénéficier de la marque « Parc naturel régional de Camargue » d'ici l'été 2004.

D. Vergnaud

Photo Parc naturel régional de Camargue

## Une « Charte d'accueil du public dans les manades de taureaux » du territoire du Parc naturel régional de Camargue.



On compte aujourd'hui 15 000 taureaux de race Camargue (*raço di Biòu*), 6 000 taureaux de combat ainsi que 6 000 chevaux de race Camargue.

Les éleveurs, appelés manadiers, rassemblent à cheval le troupeau avec l'aide des gardians (cavaliers) ; le cheval Camargue étant souvent le seul moyen de pénétrer dans les marais et de conduire les taureaux. Ainsi, on trouve des troupeaux de chevaux et de taureaux, dénommés manades, vivant ensemble en semi-liberté.

Dans un souci de diversification de leur activité, de plus en plus de manadiers ont développé des structures d'accueil du public sur leur exploitation afin d'informer et de sensibiliser les visiteurs sur les spécificités de leurs pratiques.

Le Parc naturel régional (PNR) de Camargue accompagne, depuis plus d'un an, plusieurs éleveurs dans la

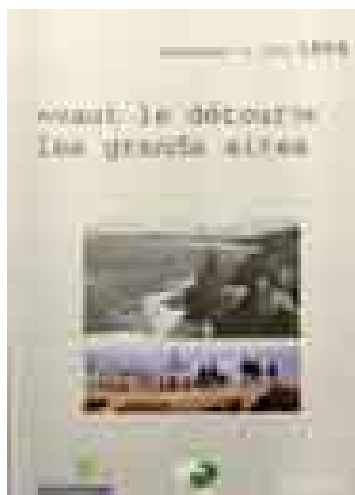


Contact :  
Dominique Vergnaud  
Parc naturel régional de Camargue,  
Mas du Pont de Rousty, 13200 Arles  
Tél. 04 90 97 86 32  
Fax. 04 90 97 70 82  
E-mail : tourisme@parc-camargue.fr

Tri de taureaux par les manadiers.

## Réhabiliter et gérer les grands sites

La forte fréquentation touristique des grands sites emblématiques, les trois étoiles des guides touristiques, gravés dans l'esprit de chacun, pose des problèmes croissants aux responsables nationaux et locaux. Il arrive parfois que le visiteur ayant « fait le détour » recommandé, ou venu découvrir *de visu* ce qui n'était qu'image du livre de géographie de son enfance, soit quelque peu déconcerté. Il aura du mal à vivre intacte l'émotion attendue, noyé dans une foule confrontée comme lui à l'invasion par les voitures et les panneaux en tout sens, aux chemins d'accès défoncés, à la végétation soumise à rude épreuve, aux détritiques jonchant le sol.



Depuis une quinzaine d'années, des efforts ont été faits pour réhabiliter quelques grands sites français, notamment sous l'impulsion du ministère en charge de l'environnement, au travers des opérations Grands sites.

L'ouvrage « *Vaut le détour !* » *les Grands sites*, édité en 1999 par l'ATEN en partenariat avec l'ICOMOS\*, propose une réflexion sur les démarches appropriées aux grands sites (et aux sites du Patrimoine mondial), ainsi que des études de cas concrets.

### Quels sont les enseignements de ces démarches de réhabilitation de grands sites ?

En premier lieu, que chaque site constitue une entité singulière et

doit être traité comme tel. Toute intervention sur un site doit partir de l'identité du site lui-même, d'une conscience de ce qui constitue « l'esprit des lieux ». Un projet sur un grand site doit d'abord chercher à révéler l'esprit des lieux, à le servir, à le partager, à le transmettre.

Une politique de préservation ou de mise en valeur d'un grand site ne peut faire l'économie d'une réflexion sur sa « capacité d'accueil » qui se définit comme le point d'équilibre entre l'exigence d'une ouverture au public et l'impératif de conservation des caractères singuliers du site. Sur cette base, des mesures pragmatiques de gestion de la fréquentation doivent être adoptées, de façon à mieux répartir la visite dans le temps ou dans l'espace, ou de réguler les accès aux sites les plus sensibles.

L'aménagement se doit d'être limité et finement adapté au site. Il s'agit donc bien souvent de rechercher d'abord des solutions aux problèmes par des mesures de bonne gestion avant de s'engager dans les équipements lourds, coûteux et difficilement réversibles.

Chaque site doit être doté d'une structure de gestion locale disposant de moyens et de personnels à la hauteur des enjeux.

Autant de conditions qui permettent de répondre aux objectifs des grands sites : préservation de l'intégrité physique des lieux et de leur qualité paysagère, agrément de la visite, maintien des équilibres économiques et sociaux des communautés locales dans une perspective de développement durable.

Anne Vourc'h

## Réaliser des sentiers pédestres en zones humides : un parcours malaisé

La constitution de sentiers de randonnée est relativement bien encadrée par le droit français. Ces sentiers s'inscrivent dans des « G.R », des « P.R » ou des « sentiers d'Émilie » et chaque département a en charge d'élaborer un Plan départemental d'itinéraire, de promenade et de randonnée (PDIPR) pour organiser et promouvoir la création et l'entretien de parcours ; mais aussi pour la sécurité et l'accompagnement des utilisateurs de ces sentiers.

En revanche, la création de sentiers pédestres n'est pas chose facile quand ces derniers ne préexistent pas et traversent des dépendances privées, ce qui est très souvent le cas en zones humides où domine un maillage parcellaire très dense. Des solutions juridiques sont recherchées dans les dispositions relatives aux servitudes administratives, aux servitudes conventionnelles (les servitudes sont des charges grevant les propriétés privées dans un but d'intérêt général) ou dans le conventionnement en général. Mais la série de conventions à passer, pour instaurer un droit de passage, risque d'aboutir à des sentiers en pointillés. En zones humides, l'appui de ces sentiers sur les réseaux de canaux pourrait constituer une solution. Ce n'est malheureusement pas si simple.

### Le Réseau des Grands Sites de France

Ce réseau regroupe des sites protégés au titre de la loi de 1930, renommés, très fréquentés, et engagés dans une démarche de réhabilitation et de mise en place d'une gestion durable de qualité. Créée en novembre 2000, l'association comprend aujourd'hui 29 grands sites, accueillant 22 millions de visiteurs. Citons la Baie du Mont-Saint-Michel, les Marais et place forte de Brouage, la Baie de Somme, la Camargue gardoise, le Marais poitevin, les Marais salants de Guérande... Préserver « l'esprit des lieux » et la qualité des sites tout en les ouvrant au plus grand nombre, faire vivre ensemble ceux qui les façonnent, qui y résident, qui les visitent : tels sont les défis des gestionnaires de ces hauts-lieux.

Réseau des Grands Sites de France (siège) :

Grand site de Solutré, BP 25, 71012 Charnay-lès-Mâcon cedex.

Tél. 03 85 21 07 70. Fax. 03 85 40 99 76.

E-mail : [contact@grandsitedefrance.com](mailto:contact@grandsitedefrance.com) - Site : [www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

Contact :  
Anne Vourc'h,  
Urbanis,  
Coordinatrice du  
Réseau des Grands  
sites de France  
Tél. 03 85 21 07 70  
Fax. 03 85 40 99 76  
E-mail : [contact@grandsitedefrance.com](mailto:contact@grandsitedefrance.com)

"Vaut le détour !"  
Les Grands Sites,  
Anne Vourc'h,  
Urbanis, ATEN-  
ICOMOS, 1999



**Comment aménager vos sentiers en milieux humides**

Auteur : Chantal-Ausseau Dolléans, architecte-urbaniste  
Editeur ATEN, publication juillet 1990, en cours de réédition (parution prévue fin juin 2004).

Inscrite dans une série de quatre documents méthodologiques consacrés à l'aménagement de sentiers en milieu naturel, cette brochure comporte deux parties.

La première présente chacun des sites retenus ainsi que les principes selon lesquels ont été conçus les sentiers : les objectifs des aménageurs, les caractéristiques naturelles du

site et la conception du sentier (tracé, matérialisation des itinéraires, dispositifs d'accueil, d'information, d'observation et techniques permettant de limiter la fréquentation du site).

Les sites retenus dans la brochure sur les sentiers en milieux humides sont :

- le sentier de Maincourt : découverte d'une phragmitaie dans le Parc naturel régional de la vallée de Chevreuse,
- le sentier de la Plaine Jacquot : découverte d'une tourbière du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (voir article p. 9),
- le sentier de la Mare aux tritons : découverte d'une roselière dans la réserve naturelle de la Petite Camargue alsacienne (voir article p. 8).

La deuxième partie est composée de fiches qui présentent et évaluent les solutions techniques utilisées pour ces sentiers, ici en milieu humide : techniques d'assèchement et de renforcement du sol, des sols artificiels (caillebotis, pontons, ponceaux, passerelles et plate-formes), des dispositifs d'observation (abris, miradors).

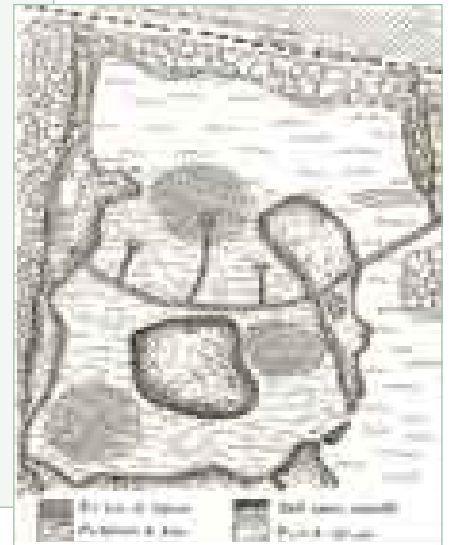
C. Ausseau-Dolléans

Pour commander :

GIP ATEN, 2 place Viala, 34060 Montpellier cedex 2.  
Tél. 04 67 04 30 30 . Fax. 04 67 52 77 93.

lifie, selon une jurisprudence constante, un espace de « promenade publique » lorsque le bien appartient à une personne publique, qu'il est affecté à l'usage direct du public et aménagé à cette fin (C.E. Ass, 22 février 1960, *Sieur Berthier* ; CE. 11 mai 1959, *Dauphin*). Ces aménagements constituent alors des ouvrages publics réalisés sur des parcelles privées.

**Plan de la mare aux tritons.**



Contact :  
Christine Navarro  
Association VERSeau développement,  
Domaine de Lavalette,  
859 rue JF Breton  
34095 Montpellier cedex 5  
Tél. 04.67.61.29.47  
Fax. 04.67.52.28.29  
E-mail : navarro\_chris@yahoo.fr

Ouverture de sentier de promenade le long de canaux d'irrigation d'une Association syndicale agricole.

Photos association VERSeau-ISSIIM, 2004



L'article 50-1 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, fonde la création juridique des sentiers pédestres. Il précise que « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou, appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux ». Néanmoins, l'établissement de sentiers pédestres en zones humides, le long de canaux d'irrigation ou de drainage, est limité dans la mesure où leur création ne relève ni des dispositions du code rural, ni des dispositions de la loi sur l'eau.

L'institution de ces sentiers pédestres pourrait cependant s'appuyer sur les servitudes de passage pour les travaux ou l'entretien des canaux. Ces servitudes peuvent-elles être étendues à l'usage direct du public ? Cet usage exige-t-il alors, comme pour les promenades publiques, un aménagement spécial ? Le juge qua-

Mais l'institution de ces sentiers renvoie à l'octroi préalable d'un droit de passage. Ce droit peut s'acquérir par conventions passées avec les propriétaires privés ou leurs groupements. Le régime du conventionnement offre des avantages plus flexibles à la mise en place de sentiers pédestres (ouverts à l'usage direct du public ou encadrés par des guides accompagnateurs). Celui qui consent ce droit de passage obtient une indemnisation à déterminer, soit de commun accord, soit par le juge compétent, étant entendu que les frais de création et d'entretien du passage seront à la charge de celui qui en profite, sauf s'il en est décidé autrement. Entre les conventions à passer avec l'ensemble des propriétaires (l'opposition d'un seul pouvant interrompre l'itinéraire, donc le projet) et les « aménagements spéciaux » à réaliser pour voir reconnu le statut de « promenade publique », la découverte pédestre d'une zone humide s'apparente un peu, pour celui qui veut la mettre en place, au parcours du combattant...

C. Navarro



## Evaluation de la fréquentation des sites du Conservatoire du Littoral

### Note méthodologique sur une démarche expérimentale

Le Conservatoire du littoral, avec l'appui de la Fondation d'entreprise Procter & Gamble pour la protection du littoral, souhaite mettre en place un système d'évaluation de la fréquentation sur les sites. Pour cela, il a été décidé de s'appuyer dans un premier temps sur l'information que les gardes du littoral détiennent grâce à leur expérience de terrain et à leur observation quotidienne de la vie des sites.

Sur la base d'une interrogation de ces derniers par questionnaire, une étude a été lancée en juin 2003. Ce travail devait, d'une part, estimer le nombre de visiteurs annuels sur l'ensemble des sites et, d'autre part, identifier les principaux problèmes posés par la fréquentation du public.

Pour pouvoir estimer le nombre de visiteurs, une méthodologie expérimentale a été testée sur la base d'un traitement par intelligence artificielle, visant à mutualiser des informations ponctuelles sur chaque site pour pouvoir les extrapoler sur une année à l'ensemble des sites.

Le traitement global de l'information a été permis grâce à un procédé informatique original adapté à des données complexes et hétérogènes. En comparant les informations entre elles, d'un site à l'autre et d'un jour à l'autre, des règles générales, écrites sous forme linguistique, ont été déterminées. Un modèle mathématique associé permet d'obtenir des évaluations chiffrées.

Il est possible d'affiner les protocoles pour réduire la marge d'erreur.

A ce stade, ce traitement des données comporte plusieurs intérêts :

- sa rapidité. Il apporte en moins de six mois des résultats sur des processus annuels ;

- son aptitude à valoriser des données hétérogènes et incomplètes, particulièrement adapté aux appréciations humaines (données quantitatives, qualitatives, non exhaustives...);

- sa capacité de généralisation : les règles sont extraites à partir d'un échantillon de sites et sont utilisables pour de nouveaux sites, à partir d'un minimum d'informations ;

- son évolutivité. L'ajout de nouvelles données ne nécessite qu'une

adaptation limitée des systèmes de règles.

Cette méthode expérimentée ici pour estimer la fréquentation sur 300 sites est à même de valoriser de multiples autres données. Elle pourrait ainsi répondre à diverses questions de gestion des territoires nécessitant de croiser des informations hétérogènes : suivi de la fréquentation sur des sites particuliers, analyse de comportement du public, évaluation des retombées économiques, évaluation des impacts sur le milieu naturel...

Charlotte Michel

## Peut-on faire participer le tourisme à l'entretien des espaces naturels ?

Les espaces naturels protégés, comme les sites de grande qualité paysagère, attirent un nombre croissant de visiteurs et de pratiquants d'activités de pleine nature. Ils participent de l'attractivité de nombreuses régions françaises. Mais le tourisme et les activités récréatives apportent-ils en retour une contribution à la préservation et à la gestion durable de ces espaces ?

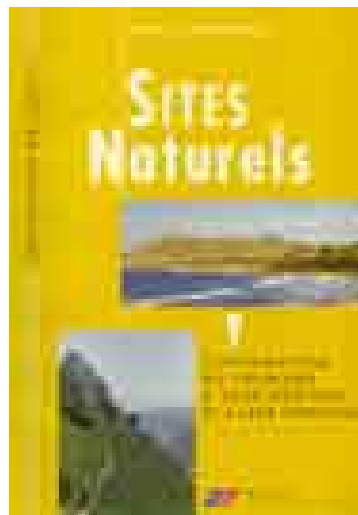
Un million de visiteurs chaque année en Camargue gardoise, 800 000 dans le Marais poitevin, 100 000 canoës descendant chaque année les gorges de l'Ardèche... Mais une fréquentation touristique qui bénéficie peu aux sites eux-mêmes, car les dépenses effectuées par les visiteurs portent exclusivement ou majoritairement sur des biens et des services marchands alentour (hébergements, restaurants, buvettes, commerces de souvenirs, loueurs de canoës, etc...), sans que la richesse ainsi produite soit réaffectée à l'entretien du capital, c'est à dire au financement des coûts d'entretien et de gestion des sites. L'Etat assume en totalité ou en partie les coûts de gestion des réserves naturelles et des parcs nationaux, mais de très nombreux sites ou espaces naturels ne disposent pas ou presque de moyens pour leur entretien. Leurs responsables - et notamment les collectivités locales - sont amenés à rechercher dans l'exploitation des sites une part des ressources nécessaires à leur gestion.

Plusieurs prises de position au plan international (Conseil de l'Europe, UNESCO, PNUE...) légitiment l'idée d'appeler les activités touristiques à contribuer à la gestion des sites naturels.

Une étude portant sur plusieurs sites naturels français (\*) fait le point sur les initiatives prises en France et à l'étranger. La taxe sur les passages maritimes à destination de certains espaces naturels protégés (TPM, instaurés par la loi Barnier de 1995) permet l'affectation du produit au bénéfice de la structure gestionnaire du site ; mais elle reste un exemple isolé de «fiscalité vertueuse» assise sur l'usage touristique ou récréatif des sites naturels (la taxe de séjour est rarement utilisée aux fins de

Contact :  
Conservatoire du littoral, Mission scientifique,  
36, quai d'Austerlitz,  
75013 Paris  
Tél. 01 44 06 89 13  
Fax. 01 45 83 60 45  
E-mail :  
michelterritoires@free.fr

\* Sites naturels  
Contribution du tourisme à l'entretien et à la gestion des espaces naturels,  
Anne Vourc'h et Jean-Marc Natali, Urbanis, Ed. AFIT, 2000, collection des cahiers techniques.



Contact :  
Anne Vourc'h,  
Urbanis  
Tél. 01 42 65 33 38  
E-mail : anne.vourch@urbanis.fr

protection des espaces naturels). Du côté des recettes directes des gestionnaires, force est de constater que c'est dans l'instauration d'un stationnement payant aux abords des sites (et la mise en place de services associés) que les gestionnaires trouvent la source la plus significative de recettes, les ventes de produits ou de services comme les visites générant des produits faibles pour les gestionnaires. Quelques exemples de participation des entreprises touristiques à la gestion des sites naturels existent et mériteraient d'être développées à l'image du système de « supplément

sur achat » existant en Grande Bretagne.

En conclusion, l'étude montre qu'en favorisant la participation des usagers à la gestion des sites, en développant des accords contractuels locaux entre gestionnaire et acteurs privés, en mobilisant mieux les outils fiscaux et juridiques existants, l'activité touristique peut contribuer à doter les sites naturels de moyens nouveaux. A condition bien sûr de s'entourer de précautions contre le suraménagement ou la surexploitation commerciale des sites.

Anne Vourc'h

## Visions de tourbières, de leur représentation sociale à leur mise en lumière pour les visiteurs

L'existence d'une tourbière tisse un véritable réseau social qui met en relation des acteurs n'ayant pas les mêmes attentes, ni les mêmes représentations du même objet : la tourbière. Les méthodes sociologiques peuvent permettre la mise en lumière de certaines représentations sociales. Ainsi, une enquête a été réalisée par entretiens semi-directifs, autour d'une tourbière exploitée (Baupte, Manche), et d'une tourbière restaurée et aménagée pour l'accueil du public (Frasne, Doubs), par Carine Maître<sup>1</sup> et a fourni des pistes de réflexion quant à la possible appropriation par les acteurs locaux de la préservation des tourbières.

### « Pour vous, qu'est-ce qu'une tourbière ? »

Le terme même de « tourbière » n'a pas la même signification pour tous les individus interrogés. Le botaniste la considère dans sa globalité, du bas-marais à la tourbière boisée alors que d'autres évoquent la richesse en faune et en flore (chasseurs, agriculteurs, représentants d'associations de protection de la nature). Des riverains d'une exploitation de tourbe (cadres, agriculteurs, élus) définissent la tourbière comme « le lieu où l'on extrait la tourbe », ou comme « une carrière ».

Chacun construit sa propre réalité en fonction de son univers de

référence. La perception d'une tourbière par le gestionnaire ne coïncide pas nécessairement avec celle des autres acteurs concernés. Pour être compris, il lui faudra s'exprimer avec le vocabulaire de ses interlocuteurs.

### Le possible attachement des riverains à des tourbières exploitées à des fins industrielles

Certains riverains de l'exploitation de Baupte racontent avec passion l'histoire industrielle du site et présentent un attachement certain à leur patrimoine industriel. Ils craignent que l'histoire de leur territoire ne tombe dans l'oubli et participeraient volontiers à tout projet de mise en valeur. Sont suggérés un musée, ou une fête de la tourbe où se ferait la transmission de pratiques anciennes. Un tourbier à la retraite, par exemple, souhaite expliquer son métier à des scolaires.

Au lieu de nier le passé industriel du site, sa valorisation peut ainsi être envisagée, avec l'appui des habitants. En prenant en considération ce type d'attentes, le gestionnaire de tourbières obtiendra souvent un nouvel élan dans l'implication des populations locales.

### Valorisation touristique et éducative des tourbières

Les tourbières non exploitées peuvent également être présentées au public, en mettant en avant leurs richesses naturelles.

Ainsi, en répondant à une demande avérée, de nombreux sites de tourbières et marais ont été aménagés en France, la plupart du temps avec des infrastructures relativement modestes.

Des observatoires ont été placés en limite de zone humide pour repérer les oiseaux ou découvrir les différents biotopes. Des sentiers de découverte ont été installés qui résultent d'un compromis entre la nécessité de respecter les secteurs les plus fragiles, l'intérêt et la diversité de ce que l'on veut montrer et certaines contraintes techniques. L'aspect esthétique du cheminement et des installations est plus ou moins étudié ; des parties sensibles du site sont délibérément évitées. Dans certains cas, le sentier est construit en caillebotis de bois imputrescible disposé

1- Stagiaire au pôle relais tourbières dans le cadre d'un DESS de l'Université de Franche-Comté



Mini-tourbière reconstituée au jardin botanique de Besançon (Doubs).



au ras du sol ou des sphaignes, ou sur pilotis, afin de rester accessible lors de la majorité des crues. Cette matérialisation du parcours freine nettement le piétinement qui pourrait s'avérer fatal à la végétation, en particulier aux coussins de sphaignes, et à d'autres petits organismes fragiles.

Des visites guidées, des stages ou des classes vertes sont souvent proposés. Ils sont considérés comme « indispensables car il faut apprendre à lire et à écouter la nature dans les tourbières, dont trop de personnes sont totalement coupées dans leur vie courante »<sup>2</sup>. L'interprétation du marais prend également la forme de panneaux explicatifs illustrés, situés en périphérie du site et donnant une représentation globale, ou disposés en nombre le long du sentier, chacun étant axé sur un thème précis. Il existe aussi des « maisons de la réserve », des « maisons des tourbières » (voir divers articles dans ce numéro), lieux où l'on peut voir des expositions générales ou à thèmes, assister à des conférences ou à des films. Selon O. Manneville, leur

Photos Francis Muller



fréquentation tend à croître, que ce soit près des grandes agglomérations ou dans les régions fréquentées par les vacanciers. Des structures ont été récemment installées, bénéficiant d'une présentation muséographique moderne, comme à Remoray (Doubs) ou au marais de Lavours (Ain).

**Un exemple de lieu de visite permanent, la Maison des tourbières de Vendoire (Dordogne)**

La tourbière de Vendoire est aménagée pour l'accueil touristique depuis 1992. On y propose un sentier de découverte, des visites guidées, des promenades en barque, des démonstrations d'extraction de tourbe et une maison-musée. Une fête annuelle de la tourbière a lieu en août. L'entrée du site, payante de 1992 à 1996, comprenait un livret guide sur les plantes. Le public se composait de locaux et de visiteurs d'autres départements. Depuis 1997, l'accès est devenu libre. Le public s'est alors diversifié : scolaires, naturalistes mais aussi pêcheurs, professionnels, étrangers et familles adeptes du tourisme vert. La fréquentation oscille autour des deux à trois mille visiteurs ; mais on se rend compte que son développement passe par une animation régulière autour des sites ou dans les maisons ouvertes au public ainsi qu'une certaine innovation des présentations.

**Quelques autres exemples**

Les tourbières de Frasné (Doubs), de l'Herretang (Isère), des tourbières du lac de Lispach et de la Grande Brasse (Vosges), de l'étang de Hanau (Moselle), du Cézallier (Auvergne,

voir p. 9) et de bien d'autres encore proposent maintenant des sentiers de découverte. Il serait intéressant de réaliser une carte de l'ensemble des sites proposés à la visite pour le public.

**Une perception des visites de tourbières par une animatrice**

Dans un entretien, l'animatrice d'un CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, voir article p. 21) nous a indiqué que « les sorties en tourbière sont en général très appréciées, et par tous les publics ». Elle déclare : « Ce sont pour eux des milieux très particuliers et qu'ils ne connaissent pas. Certains, surtout des locaux, en ont peur, parce que des légendes, des contes, des histoires tournent autour ».

Elle ajoutera que « certains visiteurs sont naturalistes, botanistes... ils vont forcément regarder la petite bête, la petite plante. Ils ont un rapport à la tourbière différent de celui du commun des mortels. Les publics sont aussi impressionnés : après l'animation, ils arrivent à lire la tourbière, à découvrir qu'on est dans un milieu « nordique », à s'apercevoir que la faune et la flore sont vraiment particulières. Ils apprennent à découvrir les plantes, à observer que la myrtille vit en milieu acide, des choses très simples... et on essaie de faire l'animation en gardant le lien avec ce qu'ils peuvent vivre tous les jours. A quoi la tourbière leur sert, par exemple pour l'épuration des eaux ».

**Lorsque l'on pense à proposer la visite au public...**

Faire visiter une tourbière, dès lors qu'ont été pris en compte le respect de la fragilité des espèces vivantes qui la peuplent, des paysages qu'elle génère... et la sécurité du public, peut être tentant. Ce choix répond à la volonté de faire partager la connaissance et le goût pour des sites fascinants et beaux. Il permet aussi d'éviter l'oubli de pratiques humaines récentes ou anciennes abandonnées, qui ont marqué les lieux et la vie des gens.

Les démarches d'ouverture d'un site supposent de se poser au préalable des questions très diverses, comme :

- Que présente-t-on au public et comment « met-on en scène » ce qui est à voir ?

*Sentier sur pilotis de la réserve naturelle du marais de Lavours.*

2- Manneville O., Vergne V., Villepoux O., *Le monde des tourbières et des marais, France, Suisse, Belgique et Luxembourg*, Ed. Delachaux et Niestlé, 1999, 320 pages.

*Panneaux « Gestion des marais » à la maison de la réserve naturelle de Remoray (Doubs).*

- Comment faire passer les messages que nous transmettent la nature et l'histoire ?

- Comment intégrer l'expérience des familiers de la tourbière ?

- Comment maintenir l'intérêt des visiteurs dans la durée et renouveler les présentations ?

- Une tourbière suffit-elle à faire venir et à retenir le public ; ou vaut-il mieux proposer sa visite en complément d'autres sites naturels ou culturels ?

- Comment combiner les diverses approches : sentier, panneaux d'information, livrets, salles d'exposition... et visite spontanée ?

- Que peut ressentir le visiteur pendant et après sa visite sur le site, que retiendra-t-il de son passage ?

Une enquête sociologique préalable peut se révéler être un outil précieux pour le gestionnaire : elle lui permet d'œuvrer sur « un ter-

rain social » mieux connu. Une des conditions de l'aboutissement d'une stratégie de préservation des tourbières ne réside-t-elle pas dans la prise en considération des attentes des acteurs locaux (voir articles p. 2, 4...)?

La création d'un sentier de découverte, et plus encore la mise à disposition d'animateurs ou l'ouverture d'une structure permanente pour le public favorisent, souvent, l'acceptation sociale du site et sa préservation. Il ne faut cependant pas croire disposer de panacées.

L'ouverture de structures destinées à présenter les tourbières au public doit aussi être réfléchie à un niveau géographique plus large, régional voire national, en pensant aux complémentarités entre les installations existantes... et à leur viabilité économique.

C. Maître et F. Muller



Visite découverte des dunes en partenariat avec l'ONF, sur la réserve biologique domaniale de Merlimont.

accompagnant le déroulement du chantier ou la visite de découverte. Par ailleurs, si ces chantiers mobilisent la population locale, celle-ci peut s'approprier le site qui n'en sera que mieux préservé et mis en valeur.

En 2003, plus de 1 000 bénévoles ont participé à ces activités au sein des Blongios.

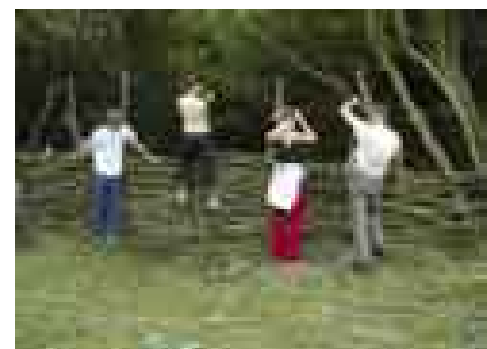
Les coûts des chantiers sont pris en charge par les structures gestionnaires et celui du fonctionnement de l'association par divers partenaires privés et institutionnels.

Ajoutons que les chantiers de gestion peuvent localement être mis en œuvre avec une structure de réinsertion professionnelle.

G. Ollivier

Curage de fossés à la Baguennette, chantier en partenariat avec le PNR Scarpe-Escaut sur la tourbière de Vred.

Construction d'une palissade pour l'observation de la faune des pannes dunaires, réserve biologique domaniale de Merlimont avec l'ONF.



Contact :  
Francis Muller,  
Pôle relais tourbières,  
32, Grande rue,  
25000 Besançon.  
Tél. 03 81 81 78 64  
Fax. 03 81 81 57 32  
E-mail :  
pole.tourbieres@enf-  
conservatoires.org

## Chantier nature et zones humides



Photos Les Blongios, la nature en chantiers

L'association « Les Blongios, la nature en chantiers » organise depuis 12 ans des chantiers nature pour des bénévoles volontaires et depuis quelques années pour d'autres groupes (écoles, universités, centres sociaux...). Elle n'intervient que sur des sites naturels protégés pour leur intérêt patrimonial et parmi eux, de nombreuses zones humides (marais, roselières, mares, tourbières...). Outre l'aspect sensibilisation à l'environnement, un chantier nature permet des actions de gestion pointilleuses, expérimentales ou dans des secteurs peu accessibles aux

machines. De plus, afin de respecter la fragilité de ces milieux et de s'assurer un confort de travail, l'association opte pour des techniques de gestion douces (manuelles).

Chaque chantier débute par une présentation du site, des travaux et des raisons de l'intervention. Il se termine par une visite de site : découverte de la faune, de la flore, du fonctionnement d'un écosystème, de son histoire, etc. Quel que soit le public (groupe ou individuel), l'action de terrain, menée en partenariat avec les structures gestionnaires de ces sites, permet de découvrir des milieux remarquables et menacés et de comprendre les enjeux de leur conservation. Pour aller plus loin avec les groupes scolaires, le chantier nature peut-être couplé à une intervention en salle sur les thèmes « comment » et « pourquoi gérer la nature » en lien avec un projet pédagogique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur un sujet précis, tel que « la mare ».

Les chantiers nature peuvent être envisagés pour tout public à partir d'une dizaine d'années. Bien entendu, les travaux et la durée du chantier sont adaptés aux participants, au même titre que les explications

Contact :  
Guillaume Ollivier  
« Les Blongios, la nature en chantiers »  
Maison de la nature et de l'environnement  
23, rue Gosselet,  
59000 Lille.  
Tél. 03 20 53 98 85  
Fax. 03 20 86 15 56  
E-mail : lesblongios@free.fr  
Site : <http://lesblongios.free.fr>



## Les centres permanents d'initiatives pour l'environnement

En matière de sensibilisation à la protection des zones humides, les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), associations impliquées dans le développement durable des territoires, combinent différents types d'interventions (aménagement, publications, animations) et s'adressent à divers publics (scolaires, touristes, population locale).

Ces actions, menées en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, associations d'usagers, socio-professionnels, services de l'État, ...), sont mises en œuvre par des équipes de spécialistes aux compétences variées.

Les CPIE proposent et réalisent des aménagements sur zones humides sous la forme notamment de sentiers de découvertes ou de panneaux d'interprétation. Destinés à la population locale ou aux touristes, ces équipements peuvent être le support d'actions de sensibilisation auprès des scolaires.

Le CPIE du Haut Doubs (Franche-Comté) a ainsi créé un sentier d'interprétation de la tourbière de Frasne où il mène régulièrement des animations (voir article p. 18).

La préservation des zones humides nécessite une information des publics qui amène les CPIE à concevoir des plaquettes de sensibilisation, des guides ou des expositions et à conduire des animations auprès du grand public ou des scolaires.

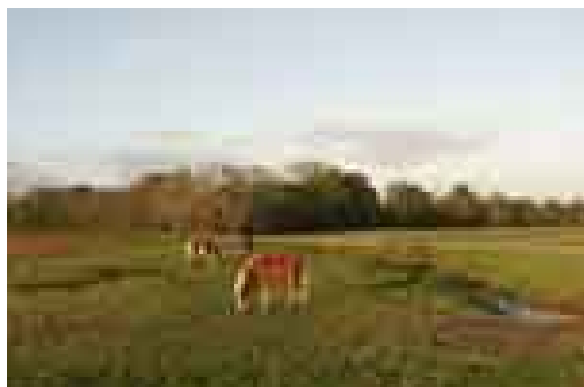
Par exemple, le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir (Pays de la Loire) a mis en œuvre un programme de découverte de la faune et de la flore des étangs, destiné au grand public dans le cadre de la Fête de la science.

Aménagements, éditions, animations... toutes ces actions peuvent concerner une thématique particulière (la faune, la flore, les différents usages...) ou être plus transversales (écologie d'une tourbière...).

Les CPIE peuvent aussi être amenés à concevoir et piloter des projets de préservation et de valorisation de zones humides de plus grande échelle, alliant à la fois aménagement des

espaces, sensibilisation des publics et des acteurs et médiation (voir en encadré l'exemple du CPIE Pays de Seignanx).

Enfin, les CPIE peuvent aussi intervenir dans des formations initiales, notamment dans le cadre de l'enseignement agricole, ou continue sur le thème des zones humides : les CPIE de Haute Auvergne (Auvergne) et Loire et Mauges (Pays de la Loire) ont ainsi produit un module sur les acteurs des zones humides pour une formation organisée par le CNED.



Photos CPIE Pays de Seignanx

Au total, ce sont près d'une vingtaine de CPIE qui interviennent régulièrement sur la thématique zone humide.

J-C. Colin

*Prairies humides pâturées - Barthes basses de la commune de Rivière.*



*Animation avec des scolaires sur la découverte des oiseaux d'eau (réserve de chasse et de faune sauvage des Barthes de Saint Martin de Seignanx).*

### Le CPIE Pays de Seignanx

Implanté dans un territoire se structurant autour de zones humides, le CPIE Pays de Seignanx s'est donné pour objectif l'étude, la préservation et la valorisation du patrimoine environnemental du Pays du Seignanx et des Barthes de l'Adour par différentes actions conjuguant gestion de l'espace, formation et éducation à l'environnement.

Ces actions sont réalisées en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Seignanx, la Fédération des chasseurs des Landes, le Conseil général des Landes, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil régional Aquitaine ...

Pour le secteur Gestion de l'espace, le CPIE mène ou participe à différents projets : OGAF environnement, aménagements hydrauliques, études botaniques et faunistiques, programmes de recherche... et intervient aujourd'hui comme coordinateur scientifique du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour auprès de l'opérateur « Barthes nature ».

Pour le secteur éducation/formation, les opérations sont variées : au total, environ 3 000 personnes sont touchées chaque année par les actions d'éducation à l'environnement du CPIE dont en moyenne 2 500 scolaires, 250 étudiants/professionnels et 250 pour le secteur grand public.

B. Ducout

#### Contact :

Béatrice Ducout, CPIE Pays de Seignanx, Arremont, 40390 Saint-Martin-de-Seignanx. Tél. 05 59 56 16 20. Fax. 05 59 56 55 45.

E-mail : [cpie-pays-de-seignanx@wanadoo.fr](mailto:cpie-pays-de-seignanx@wanadoo.fr)

#### Contact :

Jean-Charles Colin  
UNCPIE

Union nationale  
des CPIE,

26, rue Beaubourg,  
75003 Paris

Tél. 01 44 61 75 35

Fax. 01 44 61 75 36

E-mail :

[contact@uncpie.org](mailto:contact@uncpie.org)

Site internet :

[www.uncpie.org](http://www.uncpie.org)

Contact :  
Jean Christophe  
POUPET  
WWF France,  
188, rue de la  
Roquette,  
75011 Paris.  
Tél. 01 55 25 84 60  
Fax. 01 55 25 84 85

## Les gîtes Panda

En 1993, le WWF, la Fédération des Parcs naturels régionaux et la Fédération des gîtes de France faisaient naître les premiers gîtes Panda. Aujourd'hui, parmi ces 280 gîtes, 80 environ permettent de découvrir les richesses insoupçonnées des zones humides les plus remarquables de France. Les marais de l'Audomarois, de Brotonne, de Brière, du Cotentin, les étangs de Brenne ou de Lorraine, le lac de la forêt d'Orient, les grèves de la Loire et les tourbières des Volcans d'Auvergne sont autant de lieux où les touristes peuvent être accueillis. Les hébergements «Panda» s'adressent aux couples, familles ou groupes, pour une nuitée, quelques jours voire une semaine ou même plus.

Obligatoirement labellisés « Gîtes de France », situés - hors cas exceptionnel - dans un Parc naturel, le WWF leur accorde son label lorsqu'ils répondent à trois conditions :

- être situés dans un environnement naturel et paysager remarquable ;
- comporter un «sentier nature» réservé aux clients du gîte ou être localisés à proximité immédiate de lieux d'observation de la flore et de la faune, accessibles à pied. Une malle pédagogique contenant les informations nécessaires à l'exploration des environs est confiée au propriétaire ;
- être gérés par des propriétaires motivés pour la sauvegarde et la protection de l'environnement.

Ces derniers s'engagent, dans le cadre d'une convention, à préserver le patrimoine naturel de leur propriété ou à œuvrer pour la sauvegarde de la nature aux alentours. Cette convention intègre notamment un «projet personnel» précis de 3 ans, qui relate l'action principale à réaliser par le propriétaire (entretien des mares, restauration des petites zones humides...)

Il s'agit d'un «produit d'hébergement» très caractéristique, permettant d'atteindre à la fois des objectifs de préservation de l'environnement par la réalisation d'un inventaire naturaliste complet sur la propriété, d'actions de préservation, de sensibilisation des clients et de développement touristique.

S. Gillet

## La baie de Somme : l'une des trente « plus belles baies du monde »



Conserver un patrimoine naturel riche et diversifié tout en assurant un développement économique constitue une fonction essentielle du Syndicat mixte pour l'aménagement de la côte picarde, créé en 1974 avec pour missions l'aide à la rénovation des centres urbains de la côte picarde et à la gestion de toute forme de projet visant à assurer l'essor économique et social de la région.

La mission de conservation des espaces fut historiquement remplie pour la première fois par le SMACOPI en 1982 quand le Conservatoire du littoral lui confia la gestion de 500 ha de milieux dunaires. Il fallut cependant une dizaine d'années avant que cet établissement public ne commence à acquérir des zones humides. Cette décennie a en fait été nécessaire au SMACOPI et au Conservatoire afin d'éviter toute forme de blocage de la part des différents usagers habituels de ces milieux.

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le SMACOPI est gestionnaire d'environ 5 000 ha d'espaces naturels comprenant la réserve naturelle de la baie de Somme (3 000 ha de Domaine public maritime et 200 ha correspondant au Parc ornithologique du Marquenterre), une réserve de chasse (62 ha) appartenant à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, 1 300

ha appartenant au Conservatoire du littoral, des marais communaux et des bandes de linéaire côtier pour le compte de l'Etat.

La farouche volonté de préserver ce patrimoine naturel remarquable a créé une image au niveau national et international qui est certainement l'élément le plus fort de la destination baie de Somme. On est ainsi passé d'une protection de l'espace, liée à une attitude de repli jusqu'au début des années 1970, à une conception de la conservation comme base du développement. Cependant, l'augmentation des flux touristiques fait aussi peser le risque d'une saturation des sites les plus remarquables.

Partant du principe que chaque mètre carré perdu conduit à un appauvrissement, le SMACOPI s'est engagé aux côtés de l'Etat dans deux démarches essentielles pour l'avenir du littoral de la Somme : la mise en oeuvre de l'opération Grand site national (voir p. 15) et l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000. Il s'agit d'accroître le capital nature et, par là même, la richesse de la baie de Somme. Elles se déclinent en des opérations semblables visant à assurer la conservation des habitats, la résorption des points noirs (parkings sauvages, dépôts divers, organisation

Baie de la Somme.

Malle pédagogique des gîtes Panda.

Photo PNR Forêt d'Orient



des voies de cheminements pour des moyens de déplacements alternatifs, vélo, marche, cheval).

Créer des produits touristiques et récréatifs tout en préservant les sites et leur nécessaire tranquillité relève ainsi d'un défi quotidien. Dans la réserve naturelle, toute pénétration vers les vasières peut causer des dérangements. Pendant des années, l'accent a été mis sur l'information relative à la nécessité de ne pas approcher les oiseaux. Cette méthode est lourde et peu efficace, notamment en raison du renouvellement important des visiteurs. A moyen terme, il faudra imposer des contraintes spatiales et temporelles pratiquement permanentes sur les zones d'alimentation et de repos des oiseaux.

Un premier pas dans le renforcement de la réglementation a été franchi en mars 2003, après que le Préfet maritime ait signé un arrêté interdisant l'utilisation des véhicules nautiques à moteur (jet ski...) dans les estuaires de la Somme et de l'Authie, à la suite de la démarche commune du SMACOPI et de différentes associations de protection de la nature.

Le SMACOPI est à l'origine d'une charte relative aux activités de découverte sur les milieux naturels. Un code de bonne conduite a également vu le jour au cours de l'année 2001. Pratiquement toutes les structures, associatives ou économiques, organisant des sorties sur le terrain y ont adhéré. Elle est en cours de réécriture afin d'y intégrer des sanctions en cas de non respect des règles établies et d'éviter toute dérive susceptible d'altérer l'image que la baie de Somme veut donner.

De même, le SMACOPI souhaite que les consommateurs occasionnels de nature contribuent financièrement à l'entretien direct de celle-ci aux côtés des collectivités. Le système actuel n'est en effet pas soutenable. Il ne peut y avoir d'un côté un gestionnaire d'espaces sans cesse à la recherche de financements pour assurer la maintenance et la surveillance des sites et de l'autre des structures qui perçoivent des recettes dont aucune part ne revient à ces deux actions nécessaires. Différents moyens sont envisageables, de la contribution volontaire versée par

les participants aux sorties à chaque structure organisatrice en vue d'une mise en commun ultérieure des fonds à l'instauration de parkings payants aux abords des espaces sensibles (voir article p. 17).

Depuis trente ans, le paiement d'un droit d'entrée pour visiter le parc ornithologique du Marquenterre a été instauré. La reprise de l'ensemble de l'activité par le SMACOPI depuis 2002 permet désormais de financer une partie du fonctionnement de la réserve naturelle de la baie de Somme. Il est possible de mettre en place des mesures de protection forte sans pour autant que son intervention ne vienne constituer une limite à l'économie touristique.

L'adhésion de la baie de Somme au club des trente plus belles baies de monde, dont les fondements repo-



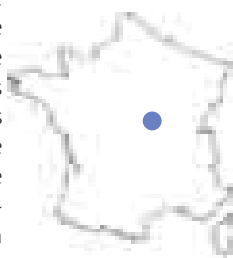
Photos Patrick Triplet

sent sur un développement touristique respectueux des espaces naturels, indique clairement la voie fixée en terme de développement local.

Jean-Christian Cornette

Une gravière réaménagée au Hâble d'Ault, site ornithologique très prisé.

Contact :  
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde  
1, place de l'Amiral Courbet  
80100 Abbeville  
Tél. 03 22 20 60 30  
E-mail :  
smacopi@baiedesomme.org



## La Brenne : destination de tourisme de nature

Dans le département de l'Indre, le Parc naturel régional de la Brenne s'étend sur 166 000 hectares et compte 32 000 habitants.

La Brenne, sauvage et mystérieuse, est une véritable mosaïque de paysages où s'interpénètrent l'eau (2 234 étangs), les bois, les landes et les prairies. Cette grande diversité de milieux lui confère des richesses écologiques et paysagères. La Brenne est inscrite sur la liste des sites de la convention internationale de Ramsar pour la préservation des zones humides et participe au réseau écologique européen Natura 2000 pour plus de 58 000 ha.

### Un territoire organisé pour le tourisme de nature

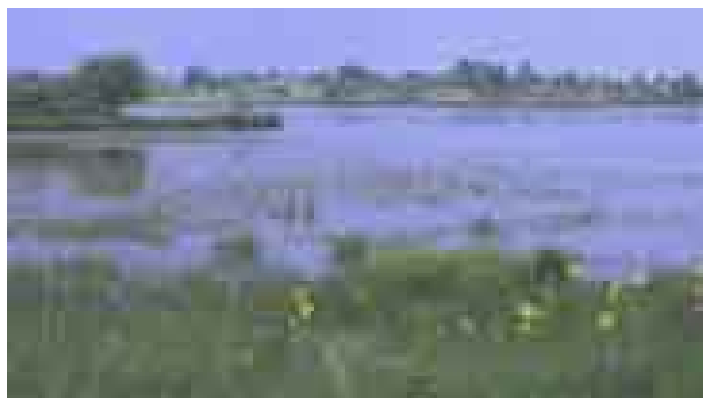
Les équipements, les hébergements, les réseaux de communication et surtout les médiateurs nature sont les composantes essentielles de la valorisation touristiques de ce grand site naturel.

### Un réseau de médiateurs nature de terrain

Sans eux, pas de tourisme de nature en Brenne. Regroupés depuis peu au sein du « Réseau cistude »,

créé à l'initiative du directeur du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Brenne-Pays d'Azay, ils proposent toute l'année plus de 100 visites accompagnées (5,30 € pour les adultes et 2,30 € pour les enfants). Le Parc en assure la promotion via un calendrier de sorties nature diffusé à 30 000 exemplaires « Brenne nature ». Cependant, l'équilibre financier des sorties n'est pas assuré pour autant, le nombre de participants étant réduit, pour des raisons de qualité de l'animation, à 11 voire 8 personnes pour les visites de la réserve naturelle de Chérine. Le Conseil régional via le Parc apporte le complément budgétaire. Même si ces animations coûtent à la collecti-

Photo PNR Brenne



Etang de Montiac.



La Maison de la nature, au bord de l'étang Cistude.

tivité, elles induisent globalement des richesses sur l'ensemble du territoire notamment par les dépenses en hébergement, restauration et autres animations induites.

**Des espaces protégés et aménagés, des lieux d'accueil et d'information**

Cinq sites sont aménagés pour l'accueil du public :



La Maison du Parc du Bouchet.

\* Réserve naturelle de Chérine (Saint-Michel-en-Brenne) : 145 ha, l'une des dernières grandes roselières de Brenne. Deux observatoires et plusieurs postes d'observation accessibles librement.

\* Etangs Foucault (Rosnay), 110 ha, acquis par le Parc, comprenant quatre étangs, des prairies gérées de manière extensive par pâturage de bovins, des buttons, un secteur de brande, une microtourbière... Deux observatoires accessibles librement, dont l'un permet d'accueillir des groupes et des personnes à mobilité réduite. Fréquentation estimée à environ 9 000 personnes.

\* Site de l'étang de Bellebouche (Mézières-en-Brenne), l'un des plus grands et des plus beaux de Brenne, préservé par la commune et le Conservatoire du patrimoine naturel de

la région Centre. Trois observatoires et tour de l'étang accessibles librement.

\* Etang Massé (Rosnay), propriété privée sous convention avec le PNR de la Brenne et la Fédération des chasseurs de l'Indre. La Ligue pour la protection des oiseaux et le WWF participent à sa gestion. Deux observatoires, l'un accessible avec visite LPO. Fréquentation estimée à 10 000 personnes.

\* Etang Cistude (Maison de la nature, Saint-Michel-en-Brenne)

Il est situé sur le site de la Maison de la nature, des découvertes naturalistes sont proposées en saison dans l'observatoire, accès libre le reste de l'année.

Outre ces aménagements de nombreux autres étangs sont longés par des chemins ruraux, souvent balisés pour la randonnée pédestre ou le VTT. Les suivre est un bon moyen pour partir à la découverte

des plus beaux étangs de Brenne. Le Parc propose aussi deux sentiers de découverte sur une thématique nature.

**Des lieux d'accueil et d'information :**

\* La Maison de la nature et de la réserve à Saint-Michel-en-Brenne

ainsi que la Maison du Parc à Rosnay sont deux structures ouvertes toute l'année où se croisent le promeneur du dimanche et le naturaliste che-

vronné. Fréquentation respective en 2003 : 23 000 et 69 000 personnes.

\* Sept offices de tourisme et syndicats d'initiative (dont 2 trois étoiles) complètent le réseau d'accueil et d'information du Parc.

\* En Brenne, pas d'hôtels au naturel, peu de gîtes Panda (voir article p. 22) mais des propriétaires de chambres d'hôtes ou de gîtes sensibilisés et motivés par le tourisme de nature. On y rencontre des hôtes attentifs à faire découvrir les spécificités nature de la Brenne. Le Parc compte 23 hôtels, 80 meublés, 60 chambres d'hôtes et 15 campings.



**A la recherche d'une nouvelle clientèle**

La Brenne a de réels atouts pour séduire la clientèle britannique : sa richesse biologique (on trouve en Brenne des espèces non présentes en Angleterre), l'existence de liaisons aériennes et ferrées quasi-directes entre Londres et Tours, sans oublier son référencement dans les catalogues de tour-operators britanniques.

Photos J.-F. Helliou-N. Van Ingen



Un gîte rural en Brenne.





Photo PNR Brenne

Observatoire des étangs  
Foucault.

Le blongios nain,  
hôte de la roselière.

Grèbe huppé. Parade au  
milieu des renoncules.



Photo J.-F. Helliou-N. Van Ingen

Les actions mises en place depuis 3 ans portent leurs fruits : en 2003, on a dénombré environ 4000 britanniques soit une progression de près de 50% par rapport à 2002.

Les actions mises en place portent à la fois sur une documentation spécialisée en anglais, mais aussi sur l'accueil des naturalistes britanniques et sur des actions de communication (participation au **British Birdwatching Fair** en coordination avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France ou accueil de journalistes...).

surfréquentation grâce à la structuration du tourisme de nature autour de sites bien identifiés et gérés, à la présence d'un grand réseau de sentiers de randonnée ainsi qu'à d'importantes propriétés privées non accessibles qui permettent d'éviter la dispersion des visiteurs sur des milieux fragiles. Certains sites privés d'une grande richesse peuvent cependant être découverts, mais uniquement dans le cadre de sorties accompagnées.

Et n'ayons pas à rougir de ce qu'offre la Brenne aux amoureux de la nature : sur le catalogue de l'un des plus importants tour-opérateurs anglais, le séjour proposé en Brenne occupe une place aussi importante que celui proposé en Tanzanie ou aux Galapagos !!!

G. Chancel

Contact :  
Géraldine Chancel  
Chargée de mission  
tourisme  
Parc naturel régional  
de la Brenne  
Maison du Parc  
Le Bouchet, 36300  
Rosnay  
Tél. 02 54 28 12 12  
Fax. 02 54 37 56 96  
E-mail : [info@parc-naturel-brenne.fr](mailto:info@parc-naturel-brenne.fr)  
Site : [www.parc-naturel-brenne.fr](http://www.parc-naturel-brenne.fr)

## Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés

En 1991, une réflexion sur le tourisme dans les espaces protégés européens, engagée par un groupe de travail de la Fédération des parcs naturels régionaux de France sous l'égide d'Europarc (fédération des parcs d'Europe), a conclu à la nécessité d'une **Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés**.

Basée sur l'expérimentation menée par dix parcs pilotes en Europe, cette charte s'est fixée les principes suivants :

- être adoptée, aux niveaux européen et national, par tous les acteurs de la gestion des espaces protégés, du tourisme, des transports et de la communication ;
- définir des objectifs clairs du tourisme durable dans les espaces protégés ;
- encourager des relations plus étroites entre les professionnels du tourisme et les gestionnaires des espaces protégés ;
- sensibiliser le grand public au tourisme durable.

La Charte énonce les principes et les objectifs du tourisme durable et énumère les actions recom-

mandées. Elle s'accompagne d'une grille de lecture de projet pour le territoire ou l'entreprise touristique : chaque signataire y précise la situation de départ, les objectifs à atteindre, les critères et outils d'évaluation.

### Quel engagement pour chaque signataire ?

L'espace protégé s'engage à définir la stratégie de développement touristique durable du territoire et le programme d'action en partenariat avec les représentants du secteur du tourisme et les autres acteurs de son territoire.

Le prestataire touristique sur le territoire du parc s'engage, pour sa part, à définir son programme d'action, en cohérence avec la stratégie de développement touristique durable du territoire.

Et les tours-opérateurs, compagnies de transport et de communication adhèrent aux principes du tourisme durable.

Plusieurs outils ont été créés pour accompagner les signataires : un vade-mecum sur le concept de développement touristique durable, deux guides méthodolo-

giques, l'un pour la mise en application de la charte sur le parc et l'autre pour les entreprises touristiques, complété par un système de contrôle de la qualité écologique des sites et des entreprises.

Au terme d'un délai de cinq ans, la qualité du projet (objectifs,

méthodes et critères d'évaluation) fait l'objet d'une évaluation par un comité qui détermine le renouvellement du classement.

Aujourd'hui, dix-sept parcs européens sont signataires de la Charte, dont sept français.

**Le tourisme peut donc jouer un rôle majeur dans la mise en place d'un développement durable dans et autour des espaces protégés**

Dans les parcs et autres espaces protégés, la mise en oeuvre de programmes de développement durable, tels que la Charte européenne du tourisme durable, traduit la volonté de favoriser un développement économique, d'améliorer la qualité de vie de ceux qui vivent, travaillent ou passent leurs vacances sur ces territoires, et de préserver le patrimoine naturel et culturel.

Le tourisme peut apporter des ressources complémentaires à l'économie locale et assurer ainsi la pérennité des activités traditionnelles. Il est un excellent outil de sensibilisation à l'environnement.

Enfin la qualité du tourisme dépend directement de la qualité de l'environnement dans lequel il s'inscrit. C'est pourquoi les représentants du secteur du tourisme et les gestionnaires des parcs apparaissent comme des partenaires privilégiés.

L. Sagaert

**Les Parcs (tous concernés par les zones humides, à des échelles plus ou moins importantes) signataires de la charte**

Parc naturel régional du Vexin français - France (2001)

Parc naturel régional du Luberon - France (2001)

Parc national des Cévennes - France (2002)

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin - France (2002)

Parc naturel régional du Vercors - France (2003)

Parc naturel régional du Pilat - France (2003)

Parc naturel régional Scarpe-Escaut - France (2003)

Parc du Steinhuder-meer - Allemagne (2001)

Parc du Frankenwald - Allemagne (2001)

Usedom Nature Park - Allemagne (2002)

Parco Alpi Marittime - Italie (2001)

Parc national dei Monti Sibillini - Italie (2002)

Parc national du Hohe-Tauern - Autriche (2001)

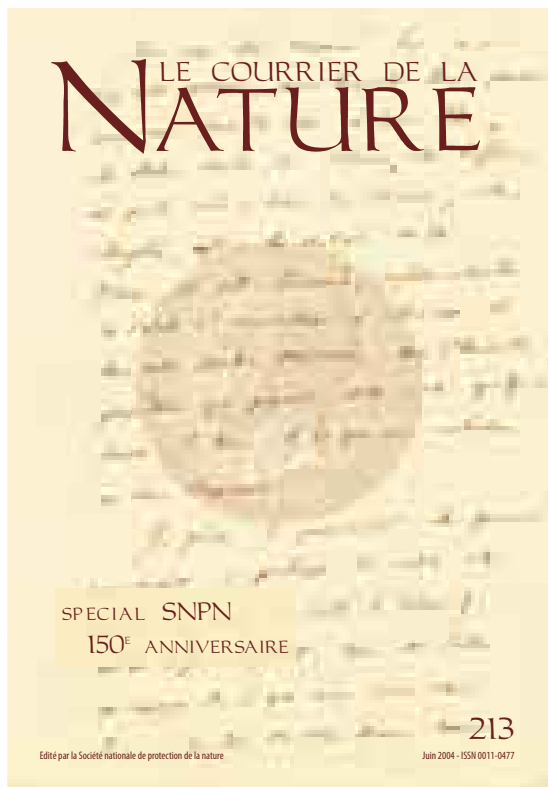
Peneda Gerês National Park - Portugal (2002)

Serra de S.Mamede Natural Park - Portugal (2002)

Parc naturel de la Zona Volcanica de la Garrotxa - Espagne (2001)

Mourne Mountains Area of Outstanding Natural Beauty - Royaume-Uni

Contact :  
Laure Sagaert,  
Fédération des parcs  
naturels régionaux de  
France  
9, rue Christiani,  
75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20



**Le Courrier de la nature**

*numéro spécial 2004 :  
de l'acclimatation à la protection,  
une aventure passionnante*

*A l'occasion de son  
150<sup>e</sup> anniversaire, la Société  
nationale de protection de la  
nature retrace son histoire,  
dans un numéro spécial du  
Courrier de la nature, depuis  
sa fondation en 1854 par  
Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.*

Pour commander :  
SNPN, 9, rue Cels 75014 Paris  
5,60 € port compris

## Création d'un Groupe mares dans le Nord-Pas-de-Calais

Le Groupe mares Nord-Pas-de-Calais a pour vocation de réunir les structures régionales œuvrant pour la protection, la gestion ou la mise en valeur pédagogique des mares et plus largement des zones humides. Créé en 2001 à l'initiative du Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, ses objectifs sont principalement de mutualiser les actions, expériences et savoirs-faire, afin d'impulser une dynamique collective et de créer une véritable plate-forme régionale d'acteurs au service de la mare.

Une convention est en cours d'élaboration avec le pôle-relais "Mares et mouillères de France" (cf *Zones humides infos* n° 40). Cette collaboration permettra de faire un lien entre des projets nationaux et des actions régionales. D'autres partenaires du monde économique, social,

culturel ou historique seront les bienvenus pour donner au groupe sa pleine dimension.

*Pour en savoir plus :*

<http://www.groupemaresnpdc.org>.

**Contact :** Laurent Spychala, coordinateur du Groupe mares. Tél. 30.28.04.53.45

## Réflexion sur la création d'un observatoire national des roselières

Le pôle-relais Zones humides intérieures, la Station biologique de la Tour du Valat, RNF, la LPO, l'IFEN (pilote de l'Observatoire national des zones humides) et l'ONCFS se sont réunis le 16 janvier dernier afin d'engager une réflexion sur les moyens et outils permettant :

- de savoir quelles actions et études sont menées ou en réflexion sur la thématique « roselières », où et par qui ;

- de mutualiser les expériences, connaissances et compétences ;
- de réfléchir ensemble à une coordination nationale.

Il a ainsi été envisagé d'initier une plate-forme qui permette, d'ici 2005, la mise en place et l'animation d'un observatoire national des roselières.

**Contact :**

J. Le Bihan, Pôle-relais Zones humides intérieures  
Fédération des parcs naturels régionaux de France  
4, rue de Stockholm, 75008 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20  
Fax. 01 45 22 70 78  
E-mail : [jlebihan@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:jlebihan@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

## Drozhera :

### 1<sup>er</sup> séminaire annuel de restitution à Pont-Audemer

L'observatoire des zones humides et des bassins versants associés du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, a présenté, le 9 Avril dernier, les résultats de sa première année de fonctionnement.

Lancé en juin 2003 au Marais Vernier (voir *Zones humides infos* n° 43, p. 24), cet observatoire a dressé le bilan, après une première année de fonctionnement, des actions d'une équipe totalisant 25 équivalents temps plein, devant plus de 150 personnes représentatives des partenariats multiples mis en place.

Encore unique au niveau national, cet observatoire a pour but principal de faire évoluer favorablement la prise en compte et la restauration des zones humides dans le cadre d'un PNR où les zones humides, dix fois plus représentées que la moyenne nationale, constituent le cœur de l'action environnementale.

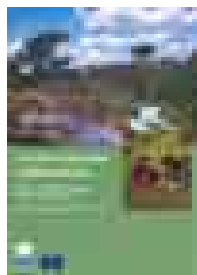
Le résumé (29 pages) de l'observatoire Drozhera n° 1 est disponible sur simple demande au PNR des boucles de la Seine normande.

**Contact :**

Thierry Lecomte, Parc naturel régional des boucles de la Seine normande  
E-mail : [thierry.lecomte@pnbrsn.sytes.net](mailto:thierry.lecomte@pnbrsn.sytes.net)  
Tél. 02 35 37 23 16  
Fax. 02 37 37 39 70

## PUBLICATIONS

### Les mares temporaires méditerranéennes



Un nouvel opus de la collection des guides MedWet/ Tour du Valat est consacré aux mares temporaires méditerranéennes. Il est le résultat du programme européen LIFE «Mares temporaires» lancé en 1999 et qui s'est terminé en 2004. Ce projet avait pour objectif de parvenir à une bonne gestion de sept sites situés en France méditerranéenne et de développer des outils et méthodes de gestion de ces milieux fragiles qui soient transférables à l'échelle du Bassin méditerranéen. Le guide de gestion des mares temporaires établit pour

la première fois des bilans, analyse l'impact des menaces grevant ces milieux et propose un certain nombre de mesures pour assurer leur conservation à moyen et long terme. Le premier volume est consacré aux enjeux de conservation de ces zones humides, à leur fonctionnement, aux

méthodes de gestion et de restauration, enfin aux actions de suivi et d'éducation. Le second volume traite plus particulièrement des espèces végétales et, dans une moindre mesure, des espèces animales (macro-crustacés, odonates, amphibiens) sous la forme de fiches synthétiques.

O. Cizel

Tour du Valat / MedWet,  
mai 2004, 128 p.  
P. Grillas, P. Gauthier, N. Yavercovski et C. Perennou.

2 vol.,

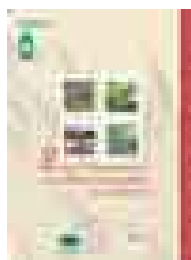
Vol. 1 - Enjeux de conservation, fonctionnement et gestion,  
Vol. 2 - Fiches espèces.

répondre à des objectifs préalablement définis.

Disponible auprès du pôle-relais zones humides intérieures.

### Recueil d'expériences en matière de gestion des roselières

Réalisé par le pôle-relais «zones humides intérieures», ce document a pour objectif de susciter et favoriser les échanges et les contacts entre les acteurs des zones



humides en présentant, pour plusieurs sites à roselières, les opérations de gestion mises en œuvre pour

### Le Marais d'Orx

Un ravissant petit ouvrage qui en 48 pages retrace l'histoire de ce marais que l'on a tenté, au prix d'efforts insensés, d'assécher et de cultiver. Ayant retrouvé sa physionomie d'origine, bruisant de vie et fréquenté par des milliers d'oiseaux, c'est aujourd'hui l'un des hauts lieux de l'ornithologie.

Actes Sud-Dexia éditions, 2003.  
Coll. Conservatoire du littoral.  
Jean-Stéphane Devisse,  
Carole Pourcher.

Le dossier de ce présent numéro de *Zones humides Infos*, constitue le deuxième volet d'un dossier consacré aux **produits des zones humides**. Il s'attache à donner un aperçu des actions réalisées dans le cadre des **activités touristiques et récréatives liées aux zones humides**. Il ne prétend être ni exhaustif ni représentatif de toutes les réalisations des divers partenaires existants. Nous invitons les lecteurs de ce numéro à envoyer leurs réactions éventuelles à ce dossier et à nous transmettre des propositions d'articles pouvant illustrer d'autres réalisations. Le premier volet, publié dans *Zones Humides Infos* n° 43, 1<sup>er</sup> trimestre 2004, traitait de produits des zones humides tels que roseau, riz, sel, pâturage, tourbe, pêche, conchyliculture...

25 - 30 juillet 2004  
Utrecht (Pays-Bas)  
**7th Intecol international wetlands conference**  
Contact : FBU Congress Bureau, Utrecht university, P.O. Box 80125, 3508 TC Utrecht, Pays-Bas, E-mail : INTECOL@fbu.uu.nl

28-31 juillet 2004  
Delta du Rhône (13)  
**Les Envies-Rhônelements, un festival au fil de l'eau**  
Contact : ilotopie, 30 av. Marx Dormoy, 13 230 Port-St-Louis-du-Rhône. Tél. 04 42 48 40 04. Site : www.ilotopie.com

6-22 septembre 2004  
Indre (36)  
**Stages scientifiques en Brenne** : insectes aquatiques, traces et indices, araignées  
Contact : PNR Brenne, Maison du Parc, le Bouchet, 36 300 Rosnay. Tél. 02 54 28 12 13, www.parc-naturel-brenne.fr ou CPIE Brenne Pays d'Azay, 35 rue Hersent Luzarche, 36290 Azay-le-Ferron, Tél. 02 54 39 23 43, www.cpieazay.fr.tc

9-10 octobre 2004  
Limoges (87)  
**Lacs, étangs et zones humides : une démarche de géographie limnologique**  
Contact : L. Touchart, UMR 6042 Géolab CNRS Université de Limoges, 39 E rue C. Guérin, 87 036 Limoges,

Le dossier du numéro 45 de *Zones Humides Infos* sera consacré aux **réserves naturelles et zones humides**.

Tél. 05 55 43 56 00 ou Fax. 05 55 43 56 03 ou touchart@unilim.fr

12 octobre 2004  
Tours (37)  
**Journée d'échanges sur la protection de la ressource en eau sur les bassins versants**  
Contact : agence de l'eau Loire-Bretagne, C. Kerveran, direction de l'agriculture, Tél. 02 38 51 73 28, ou mail : carole.kerveran@eau-loire-bretagne.fr

19-22 octobre 2004  
Moliets et Maâ (40)  
**Journées techniques sur la conservation du vison d'Europe et de ses habitats**  
Mission vison d'Europe  
Contact : Pascal Fournier, tél. 0 810 00 15 75. E-mail : pfournier@wanadoo.fr

2-4 novembre 2004  
N'Djamea  
**Colloque zones lacustres d'Afrique tropicale**  
Contact : université de N'Djamea, FLSH, marabngar@yahoo.fr ou alize.bachimon@wanadoo.fr

25-27 novembre 2004  
Bessat (42)  
**4<sup>es</sup> rencontres nationales des acteurs des zones humides**

**intérieures : « biodiversité des zones humides intérieures : quels enjeux ? »**

Contact : J. Le Bihan, Pôle-relais zones humides intérieures, Fédération des parcs naturels régionaux de France, Tél. 01 44 90 86 20 ou jlebian@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

13-17 décembre 2004  
Rouen (76)

**Aménagement des territoires : conséquences dans les domaines estuariens et côtiers**

Contact : Seine-Aval, R. Hocde, Université de Rouen, UMR CNRS 6143 M2C, 76821 Mont-Saint-Aignan cedex. Tél. 02 35 14 65 27. Site : http://seine-aval.crihan.fr E-mail : regis.hocde@univ-rouen.fr

**MEMBRES DU GROUPE « ZONES HUMIDES »**

A. AMEZAL  
L. BARBIER  
G. BARNAUD  
P. BARON  
P. BAZIN  
R. BERREBI  
C. BIRARD  
M.F. BOSSENIE  
G. BOUTON  
L. CALLENS  
O. CIZEL  
L. DUHAUTOIS  
S. GILLET  
M.O. GUTH  
P. HAVET  
A. LAURENCE  
J. LE BIHAN  
O. LIMOGES  
R. MATHEVET  
M. METAIS  
F. MULLER  
A. PENLOUP  
B. SAJALOLI  
J.P. SIBLET  
J.P. THIBAUT  
M.C. XIMENES

Edition de *Zones humides Infos* et secrétariat du groupe « Zones humides » :

**Société nationale de Protection de la Nature**



9, rue Cels, 75014 Paris  
Tél. 01 43 20 15 39 – Fax. 01 43 20 15 71

à contacter pour faire paraître toute communication dans

**Zones Humides Infos**

Directeur de la publication :  
le président de la Société nationale de protection de la nature  
Professeur François Ramade

*Zones Humides Infos* est publié avec l'aide financière de la Direction de la nature et des paysages du ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Publication trimestrielle, dépôt légal juillet 2004  
Imprimerie Jouve, 18, rue St-Denis, 75001 Paris

Les opinions émises dans *Zones Humides Infos* sont celles des auteurs. Elles n'expriment pas nécessairement le point de vue du groupe « Zones humides ». Les auteurs conservent la responsabilité entière des opinions émises sous leur signature.